

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 17 décembre 2012**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE DIX SEPT DÉCEMBRE DEUX MILLE DOUZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en daté du *11 décembre 2012*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -
M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -
Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT
- Mme Béatrice DOUTRIAUX - Mme Céline DESLATTES - M. Morad BACHIR-CHERIF -
Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO - Mme Marie-
Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - M. Jean-Michel DETROYAT -
Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET
- M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB -
M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET -
Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAM - M. Henri BAILE - Mme Nathalie BERANGER -
Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -
M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - M. Gilles KUNTZ -
M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie DRULHON donne pouvoir à M. Georges LACHCAR de 17H15 à 00H15
M. Stéphane SIEBERT donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 20H00 à 00H15
M. Jean-Michel DETROYAT donne pouvoir à Mme Eliane BARACETTI de 18H00 à 00H15
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à Mme Laure MASSON de 17H15 à 00H15
M. Pascal GARCIA donne pouvoir à Mme Linda EL HADDAD de 17H15 à 20H10
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 00H15
Mme Camille PLET donne pouvoir à Mme Marie-Claire NEPI de 19H45 à 00H15
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H15 à 00H15
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 00H15
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H15 à 00H15 .

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 19 novembre 2012 est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 1 - (E 008) - FINANCES - Budget primitif 2013 - Budget Principal

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. VOIR, M. SABRI, M. BRON, M. ROUX, M. DOUTRIAUX, M. BACHIR-CHERIF, M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. BERTRAND.

- Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé : Pour : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 1 Modem (M. GEMMANI) – Contre : le reste.

- Un amendement est présenté par M. SABRI. Celui-ci est repoussé : Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Contre : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2013 du Budget Principal qui s'équilibre à :

281 809 733 € en section de fonctionnement,
91 236 547 € en section d'investissement.

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Activités économiques d'un montant de 405 000 € et au budget annexe Stationnement d'un montant de 4 276 097 €. Ces subventions seront versées en une seule fois en fin d'exercice budgétaire.

- de constituer une provision (semi budgétaire) pour dépréciation des comptes débiteurs d'un montant de 200 000 €.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (E 005) - FINANCES - Budget primitif 2013 : Vote des taux

Intervention(s): M. SABRI, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par M. SABRI. Celui-ci est repoussé. Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Contre : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de maintenir pour l'année 2013, les taux suivants :

- taxe d'habitation 21,52 %
- taxe foncière bâtie 36,73 %
- taxe foncière non bâtie 84,42 %

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (E 009) - FINANCES - Budget primitif 2013 - Budgets Annexes
Intervention(s): M. SABRI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe Stationnement qui s'équilibre à :
9 098 097 euros en section d'exploitation,
10 917 695 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à :
:
6 091 628 euros en section d'exploitation,
6 469 429 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à :
2 615 000 euros en section d'exploitation,
5 905 069 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à :
1 100 843 euros en section de fonctionnement,
79 924 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques qui s'équilibre à :
1 153 621 euros en section de fonctionnement,
440 956 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe Mistral - Eaux Claires qui s'équilibre à :
:
1 697 585 euros en section de fonctionnement,
1 292 763 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2013 du budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à :
6 065 106 euros en section de fonctionnement,
323 409 euros en section d'investissement.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Budget Annexe Restauration : Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.
- Budget Annexe Stationnement : Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Budget Annexe Activités Economiques : Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Le reste de la délibération : Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (A 004) - DEPLACEMENTS - Approbation de la Convention de groupement de commandes relative au déploiement et à l'utilisation de services de nouvelles mobilités et de stationnement sur le territoire démonstrateur de l'Ecocité grenobloise de la presqu'île.

Intervention(s): M. CHIRON, M. BERTRAND, Mme BERANGER.

Un amendement est présenté par M. CHIRON, oralement. Celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes relatif au déploiement et à l'utilisation de services de nouvelles mobilités et de stationnement entre le SMTC, la Ville de Grenoble, le Département de l'Isère, la Région Rhône-Alpes, Grenoble Alpes Métropole et les acteurs de la Presqu'île : CEA, INP, CNRS, CCI et UJF,
- d'approuver les dispositions de la convention de groupement de commandes relative au déploiement et à l'utilisation de services de nouvelles mobilités et de stationnement sur le territoire démonstrateur de l'EcoCité grenobloise,
- d'accepter que le SMTC soit désigné comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes relative au déploiement et à l'utilisation de services de nouvelles mobilités et de stationnement sur le territoire démonstrateur de l'EcoCité grenobloise,
- de désigner comme représentants de la Ville de Grenoble au Comité de pilotage du groupement de commandes MM. Jacques Chiron et Philippe de LONGEVIALLE,
- de désigner comme représentants de la Ville de Grenoble à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes Mme Laure MASSON en tant que titulaire et M. Serge NOCODIE en tant que suppléant,
- de valider la poursuite des études relatives au montage juridique et financier du Pavillon de la Mobilité Cambridge, sur la base des éléments présentés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conduire la négociation foncière avec Isergie, propriétaire de la parcelle sur laquelle le Pavillon de mobilité pourrait être implanté.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 5 - (A 002) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - STADE LESDIGUIERES - Projet de démolition - reconstruction d'une tribune ouest et de réhabilitation de la tribune Jean Liénard - Engagement de principe de la ville de Grenoble autorisant la SASP FC Grenoble Rugby à réaliser ce projet dans le cadre de l'établissement d'un bail emphytéotique administratif.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. BERTRAND, Mme DOUTRIAUX, Mme PERRIER, M. PILAUD, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la signature d'une promesse de bail emphytéotique administratif sur les tribunes Finet et Jean Liénard avec la SASP FC Grenoble Rugby, conformément au plan foncier, ci-annexé, matérialisant l'assiette du futur BEA, d'une contenance d'environ 6 100 m² ;
- de consentir ce BEA pour une durée de vingt cinq années moyennant une redevance annuelle de 75 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment le projet de promesse de bail emphytéotique administratif, annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser la SASP FC Grenoble Rugby à lancer des études préalables à la réalisation de son projet ou à effectuer si besoin des sondages de sol ;
- d'autoriser la SASP FC Grenoble Rugby à déposer sur l'assiette foncière du BEA toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à la réalisation de son projet et notamment le permis de démolir la tribune Finet.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 2 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme VUAILLAT, Mme PERRIER) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (A 015) - SPORT - Convention d'occupation du domaine public avec la SASP FC Grenoble Rugby pour l'occupation du stade Lesdiguières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin d'un commun accord à la convention d'occupation du domaine public communal en vigueur avec la SASP FC Grenoble Rugby pour l'utilisation du stade Lesdiguières,
- d'approuver les dispositions de la nouvelle convention d'occupation ci-annexée avec la SASP FC Grenoble Rugby pour l'utilisation du stade Lesdiguières et ses annexes et l'exploitation commerciale des emplacements publicitaires,
- de dire que cette convention est conclue pour la durée de la saison sportive en cours, du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 ; à son terme, une nouvelle convention devra définir les modalités et conditions d'occupation du stade Lesdiguières par la SASP et prendra en compte l'occultation des tribunes FINET (Ouest) et Présidentielle Jean LIENARD en raison de la prise d'effet du bail emphytéotique administratif entre la Ville et la SASP portant sur ces deux tribunes,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (A 003) - URBANISME REHABILITATION - Transformation de la ZPPAUP de Grenoble en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Arrêt du projet d'AVAP.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- l'arrêt du projet de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Grenoble tel que présenté dans le CD-Rom transmis ;

- de tirer le bilan de la concertation.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (A 014) - DOMAINE PUBLIC - Transfert de domanialité entre le Conseil Général de l'Isère et la Ville de Grenoble relatifs aux RD 590, 512 et 15 et à la rue du 19 mars 1962.

Intervention(s): M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter de transférer du domaine public routier départemental au domaine public routier communal les tronçons de voies désignées ci-dessus ;

- de proposer de classer dans le domaine public routier départemental la rue du 19 mars 1962 dans les limites désignées ci-dessus;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (A 009) - ENVIRONNEMENT - BIENNALE DE L'HABITAT DURABLE 2013 : organisation de la Biennale - Demandes de subventions et recherche de partenariats financiers.
Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme HANFF, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe d'organisation de la Biennale de l'habitat durable 2013 tel que présenté ci-avant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de co-financeurs publics potentiels et à rechercher des sponsors privés.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 10 - (A 011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion du patrimoine privé de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public et son plan foncier ci-joints pour la régularisation de la mise en accessibilité des immeubles sis 23-25-31 rue Claude Kogan et 22-24 rue Christophe Turc, conformément à la notice 1, ci-annexée ;
- d'acquérir à titre gratuit auprès de la copropriété des garages du 65 rue des Eaux Claires trois petits terrains, à détacher de la parcelle cadastrée section HS n° 106, pour une surface totale d'environ 82 m², et à les classer dans le domaine public de voirie communal conformément à la notice 2, ci-annexée ;
- de prendre en charge la totalité des frais liés à cette acquisition ;
- de signer l'avenant n° 2 à la convention d'occupation du local situé 2 rue Georges Sand avec l'association Le Fournil, conformément aux clauses et conditions de la notice 3, ci-annexée ;
- d'acquérir au prix de 95 700 € auprès de la SCI SABATIER GUILHENDOU, les murs de la pharmacie sis 66 place des Géants, à Grenoble, conformément aux clauses et conditions de la notice 4, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 11 - (A 005) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire des services publics de la distribution de l'électricité et de la distribution du gaz, et de fourniture aux tarifs réglementés, pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire des services publics de la distribution de l'électricité et de la distribution du gaz, et de fourniture aux tarifs réglementés, pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 12 - (A 006) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Société d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Gaz Electricité de Grenoble pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme DESLATTES) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (A 012) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPLA SAGES - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPLA SAGES pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (A 016) - FINANCES - Actualisation des tarifications des droits de voirie de la Ville de Grenoble à compter du 1er janvier 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'approuver, à compter du 1er janvier 2013, les tarifs annexés à la présente délibération

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (A 017) - DOMAINE PUBLIC - Exploitation de la publicité sous forme de panneaux d'affichage publicitaire de mobilier urbain (concessions n° 02 C 0839 et 02 C 0840)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux concessions n° 02 C 0839 et 02 C 0840, relatives à l'exploitation de la publicité sous forme de panneaux d'affichage publicitaire de mobilier urbain

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 16 - (B 001) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - ACTIS - Rapport d'activité et compte financier de l'exercice 2011

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme CRIFO, Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article R.2221-52 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de l'Office Public de l'Habitat ACTIS pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (B 002) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2011.

Intervention(s): Mme MONERY, Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Grenoble Habitat pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (B 004) - SOLIDARITE - Subventions sur projets au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations citées dans le tableau ci-dessus et de leur accorder la subvention correspondante.
- d'approuver les termes des avenants financiers, ci-annexés, entre la ville de Grenoble et les associations sus-nommées et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Contre : 9. " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " -

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme CRIFO, Mme NEPI, Mme DIENG, Mme NECIB - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 19 - (B 009) - SOLIDARITE - Convention passée entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes (CARPA) pour la mise en place de permanences juridiques gratuites dans les Centres Sociaux et les Maisons des Habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée établie entre la Ville de Grenoble, le centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble, le Conseil départemental d'Accès au droit de l'Isère, la caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des alpes et l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble pour la mise en place de permanences juridiques gratuites dans les Centres Sociaux et les Maisons des Habitants ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 15 200 euros à la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention.
- de dire que le montant est intégré à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (B 006) - CIMETIERES - Tarification des concessions des cimetières pour 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2013, à savoir :
- place de 15 ans (deux inhumations) : 270,00 euros
- place de 30 ans (deux inhumations) : 630,00 euros
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1095,00 euros
- place perpétuelle (deux inhumations) : 12 690,00 euros
- case de columbarium de 15 ans (pour 4 urnes) : 360,00 euros
- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 735,00 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 18 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 51 euros

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (B 007) - TARIFS - Comptabilité communale : taxis et droits de stationnement, exonération des droits de stationnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le principe d'exonération de la moitié des droits de stationnement au bénéfice des taxis grenoblois impactés par les travaux des chantiers "ligne de tram E" et "Coeur de Ville - Coeur d'Agglo" pour 2013,
- d'accepter le principe d'exonération totale des droits de stationnement au bénéfice des taxis grenoblois pour 2014.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (B 011) - ACTION SOCIALE - Aides de la ville aux associations oeuvrant dans le domaine de la précarité

Intervention(s): Mme MONERY, M. NOBLECOURT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association Roms action une subvention d'un projet d'un montant de 12000 € pour l'année 2012,
- d'attribuer à l'association Point d'Eau une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € pour l'année 2012,
- d'attribuer à l'association le Fournil une subvention exceptionnelle d'un montant de 2700 € pour l'année 2012,
- d'attribuer à l'association Restaurant et Relais du Coeur une subvention exceptionnelle d'un montant de 4000€ pour l'année 2012,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions entre la Ville de Grenoble, l'association Rom Action, l'association Point d'Eau, l'association le Fournil et l'association Restaurant et Relais du Coeur.

Délibération : Adoptée.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. NOBLECOURT - Pour : le reste

DELIBERATION N° 23 - (B 012) - ACTION SOCIALE - Avenant financier pour l'année 2013 à la convention pluriannuelle du 21 mai 2011 entre la Ville et l'association Pom Flore et Alexandre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association Chez Pom Flore et Alexandre une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 à hauteur de 190 000€

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 21 mai 2011 entre la ville de Grenoble et l'association Chez Pom Flore et Alexandre

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (B 008) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition de locaux à l'association SMS 38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local sis 100 galerie de l'arlequin, entre la ville de Grenoble et l'association "38 Sms"

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (B 016) - SANTE PUBLIQUE - Avenant financier de convention entre la Maison de l'Enfance Bachelard et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 1 000 euros à la Maison de l'Enfance Bachelard;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT - Pour : le reste

DELIBERATION N° 26 - (B 017) - PROJET URBAIN - Principe de prise en charge de l'augmentation des charges de la copropriété Villeneuve 3 et régularisation foncière avec la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) dans le cadre du projet de renouvellement urbain.
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme BERANGER, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique, auprès de la Société Dauphinoise pour l'Habitat, 7 tènements fonciers à détacher de la parcelle cadastrée IY 1, conformément au plan foncier numéro 1, ci-annexé ;
- d'incorporer les tènements préalablement acquis à la parcelle cadastrée IY 317 ;
- d'autoriser la Société Dauphinoise pour l'Habitat à déposer pour le compte du syndicat des copropriétaires du 130/170 Arlequin, toute demande d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle cadastrée IY 317 ;
- d'autoriser l'occupation du domaine public sans redevance pour motif d'intérêt général correspondant à l'emprise d'un poteau à la Société Dauphinoise pour l'Habitat conformément au plan foncier numéro 2, ci-annexé ;
- de s'engager sur le principe de cession ultérieure au syndicat des copropriétaires du 130/170 Arlequin, après constatation de la désaffectation et déclassement de l'emprise correspondant à l'occupation ci-avant délibérée ;
- de s'engager sur le principe d'indemnisation de l'augmentation des charges de la copropriété du 130/170 Arlequin par la Ville à hauteur maximum de 8 500 € par an et ce, pendant une période maximum de 10 ans ;
- de dire que cette indemnisation fera l'objet d'une délibération ultérieure afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Ville de Grenoble et la copropriété du 130/170 Arlequin, fixant les modalités précises d'indemnisation.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 27 - (B 019) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'association Issue de Secours - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'Association "Issue de Secours",
- d'autoriser le versement à l'Association "Issue de Secours" d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour le fonctionnement du RIALTO pour l'année 2012.

Délibération : Adoptée.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. NOBLECOURT - Pour : le reste

DELIBERATION N° 28 - (B 018) - SOLIDARITE - Fonctionnement du Collège d'Ethique de la vidéo surveillance des espaces publics

Intervention(s): M. SAFAR, Mme DELBOS-CORFILED.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

La composition du collège d'éthique, parmi les conseillers municipaux est la suivante:

Monsieur Jérôme SAFAR

Monsieur Jean Michel DETROYAT

Monsieur Paul BRON

Monsieur Stéphane GEMMANI

Monsieur Patrice VOIR

Madame Camille PLET

Madame Pascale MODELSKI

Les membres du collège au titre des personnalités qualifiées restent les suivants:

Monsieur Charles CATTEAU, ancien magistrat

Monsieur Denis DREYFUS, ancien bâtonnier

Madame Michèle JOLY, ancienne présidente du tribunal administratif,

Monsieur Luc GWIAZDZINSKI, enseignant chercheur géologue

Monsieur Sébastien ROCHE, chercheur sociologue

Monsieur Pierre GERMAIN-BONNE, secrétaire général de l'union locale de Grenoble CGT

Les membres du collège les représentants des associations, notamment de défense des droits de l'homme, restent les suivants:

SOS racisme

AIV (Aide Information aux Victimes)

ADATE (Association Dauphinoise Accueil Travailleurs Etrangers).

Le Maire désignera par arrêté la présidence chargée d'animer les travaux du collège.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Rapport MIEP Alpexpo (sans vote) – Présentation M. SAFAR

Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. BRON, M. le Maire.

DELIBERATION N° 29 - (D 007) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements : Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès, pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du site ALPEXPO (Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès), pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 9
" Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 30 - (D 008) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Alpexpo (Amélioration et exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération) - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML ALPEXPO pour l'exercice 2011 et en avoir débattu, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de ce rapport.

Délibération : Adoptée

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 9
" Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 31 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Association Palais des Sports Grenoble Isère - Avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public - Subvention de fonctionnement 2013 - Avenant n°4 à la convention de participation financière pluriannuelle 2010-2014

Intervention(s): M. DJELLAL, M. CHAMUSSY, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter le conseil d'administration de l'Association Palais des Sports Grenoble Isère aux fins de faire réaliser par un cabinet spécialisé indépendant la réalisation d'une mission d'audit des activités et des comptes de l'association,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public ci-annexé,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention financière pluriannuelle 2010-2014 ci annexé,

- d'attribuer à l'association Palais des Sports Grenoble Isère, au titre de l'année 2013, une subvention de 1 150 000 €. Ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " -

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, Mme BLANC-TAILLEUR, Mme DRULHON, M. GEMMANI, M. PILAUD, M. SIEBERT - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (D 002) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML InnoVia - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML InnoVia pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 33 - (D 004) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Territoires 38 - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Territoires 38 pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 34 - (D 005) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL Isère Aménagement - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble à l'assemblée spéciale de la SPL Isère Aménagement pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 35 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Office de Tourisme de Grenoble : approbation du budget prévisionnel 2013 et attribution de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel 2013, ci-annexé, de l'Office du Tourisme de Grenoble, établissement public industriel et commercial (EPIC),
- d'engager une subvention de 735 000 € au titre de l'année 2013, payable en 10 mensualités à compter du mois de janvier 2013.
- que ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal."

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et l'Association de Gestion de la Maison du Tourisme - Année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention d'un montant de 31 950 € à l'Association de Gestion de la Maison du Tourisme pour clôturer définitivement ses comptes et procéder à sa dissolution,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et l'Association de Gestion de la Maison du Tourisme,
- de décider que ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " -

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LACHCAR, Mme MONERY, Mme PLET, Mme SIMIAND - Pour : le reste

DELIBERATION N° 37 - (D 018) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble : versement d'une participation financière au titre de l'année 2012.
Intervention(s): Mme HANFF, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une participation de 68 000 € correspondant au montant de la contrainte particulière de fonctionnement imposée au MIN par des exigences de service public,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 31 055.31 € pour régulariser une double comptabilisation d'actifs lors de la reprise d'un emprunt en 2007 dans les comptes de gestion et compte administratif,

- d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale à compenser la recette de 31 055.31 € par la dépense d'un même montant.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 38 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention d'objectifs entre la Ville de Grenoble et l'association Alpesolidaires pour la manifestation YESS en septembre 2013.

Intervention(s): Mme HANFF, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à l'association Alpesolidaires une subvention pour un montant total de 30 000 €, au titre de l'année 2012.

- que ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 39 - (D 014) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Financements des projets menés par la Ville dans le domaine de l'emploi - Année 2013 - Demande de subvention au titre du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Intervention(s): Mme HANFF, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) porté par Grenoble Alpes Métropole ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (D 019) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -
Programme cadre de recherche et développement Nano 2012 : Ajustement de la participation financière des collectivités et clôture du programme.

Intervention(s): M. DJELLAL, Mme MONERY, M. BERTRAND, M. MOTTE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la bonne réalisation du programme Nano2012,
- d'approuver le réajustement du plan de financement du programme Nano 2012 tel que proposé par monsieur le Préfet de l'Isère,
- d'attribuer au CEA/LETI, dans le cadre de la convention cadre relative à la participation des collectivités publiques au projet Nano 2012 (délibération du 23 mars 2009) une subvention d'équipement complémentaire de 192 000 € sur la base des dépenses de R&D réalisés par l'établissement public dans le cadre du programme Nano2012,
- d'approuver les termes de la convention d'application qui précise les modalités de versement de cette subvention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mobilisation de cette subvention.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC – Ne prend pas part au vote : 1" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (D 016) - UNIVERSITE RECHERCHE - Outils de développement du site universitaire et scientifique de l'agglomération grenobloise - partenariat entre la ville de Grenoble, la Métro et le PRES « Université de Grenoble » - Convention d'application au titre de l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte Qualité de l'accueil et de la vie de l'étudiant à Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'application au titre de l'année 2012 relative à la convention cadre de partenariat pour la période 2010-2012 entre la ville de Grenoble, la Métro et l'EPCS « Université de Grenoble », ainsi que tout autre document relatif à ce dossier,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant forfaitaire et définitif de 25 000 € à l'EPCS « Université de Grenoble » au titre de l'année 2012. Ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention d'itinérance pour l'exposition Philippe Cognée entre la ville de Grenoble et la ville de Dôle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention entre la ville de Grenoble et la ville de Dôle pour l'itinérance de l'exposition Philippe Cognée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Projet de bibliothèque numérique de référence - phase 2. Demande de subvention au Ministère de la Culture et de la Communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaffirmer sa volonté de constituer une bibliothèque numérique de référence, et d'approuver le plan d'action de la phase 2 pour l'année 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, de l'État et de tous autres partenaires, des subventions les plus élevées possibles pour la conduite de la phase 2 de ce projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Vente de documents - Tarifs de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus pour la vente projetée en 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Renouvellement des conventions de partenariat entre les associations "Orféo-Musique du Monde", "Harmonie de Grenoble" et la ville de Grenoble pour les années scolaires 2012-2013 ; 2013-2014 et 2014-2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du renouvellement des conventions de partenariat entre les associations "Orféo-Musique du Monde", "Harmonie de Grenoble" avec la ville de Grenoble pour les années scolaires 2012-2013 ; 2013-2014 et 2014-2015.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Location de salles - complément d'offre de services et nouvelle tarification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en place de ce dispositif ;
- d'approuver les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 2 janvier 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de location jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Prêt à titre gracieux de matériels scéniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en place de ce dispositif ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre de prêt jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions annuelles et avenants conclus entre la Ville de Grenoble et les opérateurs du secteur culturel
Intervention(s): M. BERTRAND, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions annuelles et des avenants aux conventions triennales ci-annexés, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Vote séparé :

- "Musiciens Du Louvre - Grenoble" : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Le resté de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, M. STORNY

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 49 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de biens immobiliers par la ville de Grenoble : Avenant n° 2 à la convention conclue avec l'association " Brise Glace"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association "Brise Glace" et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 50 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de biens immobiliers par la Ville de Grenoble : convention de mise à disposition gratuite d'ateliers d'artistes au bénéfice de l'association " UTOPIA "

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association "UTOPIA" et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (C 026) - EDUCATION - Réouverture du bâtiment élémentaire de l'école des Buttes en septembre 2013.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. BRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réouvrir l'école des Buttes pour la rentrée scolaire 2012-2013 ;

-d'engager les travaux du bâtiment élémentaire de l'école des Buttes pour sa réouverture en septembre 2013 ;

- de revoir les périmètres des écoles les Buttes, le Lac et La Fontaine et d'acter ces nouveaux périmètres en janvier 2013.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 52 - (C 017) - EDUCATION - Avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse N°2 pour la période 2011-2014 entre la ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de signer les termes du schéma de développement complémentaire du Contrat Enfance Jeunesse N°2 joint en annexe 2,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro un au Contrat Enfance Jeunesse N°2 qui s'y rapportera.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (C 012) - EDUCATION - Conventions d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et les Equipements Socioculturels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chaque association socioculturelle, avec effet au 1er Janvier 2013, les conventions d'objectifs et de moyens jointes en annexe 1,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux afférentes, sur le modèle de la convention type jointe en annexe 2,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations mentionnées les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en Annexe 3.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DESLATTES, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, Mme DIENG, M. DERBAL, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme VOIR, Mme BARACETTI - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 54 - (C 004) - EDUCATION - Convention ville de Grenoble-Collège Lucie Aubrac pour le financement d'actions éducatives au bénéfice des élèves du réseau ECLAIR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention ci- annexée, entre la ville de Grenoble et le Collège Lucie Aubrac, afin de permettre le financement d'actions éducatives au bénéfice des élèves du réseau Eclair de la Villeneuve.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (C 018) - EDUCATION - Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Jeunes et Nature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Jeunes et Nature la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, avec effet au 1er Janvier 2013;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du local situé 33, rue Joseph Chanrion.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (C 025) - RESTAURATION - Partenariat pour la fourniture de repas festifs entre la Ville de Grenoble et le CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57 - (C 016) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 24 personnes dont les noms figurent en annexe 1,
- d'attribuer 2 bourses FIJ, pour les montants indiqués, aux 2 personnes dont les noms et les projets figurent en annexe 2.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Bourses BAFA : Adoptée à l'unanimité.
- Bourses Fonds Initiatives Jeunesse : Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 58 - (C 002) - MONTAGNE - Animations sportives de montagne. Convention cadre entre la ville de Grenoble, les associations sportives, socioculturelles et les établissements scolaires publics du second degré de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions cadres entre la ville de Grenoble, les associations sportives, socioculturelles et les établissements scolaires publics du second degré de Grenoble, pour la mise en place d'animations sportives de montagne en 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre la ville de Grenoble, les associations sportives, socioculturelles et les établissements scolaires publics du second degré de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59 - (C 005) - SPORT - Avenants financiers pour l'exercice 2012 avec les associations conventionnées et nouvelle convention générale d'objectifs avec l'association Unité Sportive Village Olympique - USVO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers et les dispositions de la convention entre la ville de Grenoble et l'association Unité Sportive Village Olympique, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que cette convention sera conclue pour la saison 2012-2013 et pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une nouvelle période,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DRULHON, Mme NEPI - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 60 - (C 009) - SPORT - Avenant financier avec l'association AUESC Bajatière et reconduction des conventions générales d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant financier et la reconduction des conventions générales d'objectifs avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1), et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que les conventions seront reconduites pour la saison sportive 2012-2013 et pourront être renouvelées par reconduction expresse pour une nouvelle période,
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 61 - (C 021) - SPORT - Avenants financiers pour l'exercice 2013 aux conventions d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Foot 38, l'association et la société sportive du club FC Grenoble Rugby. Nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avec l'association et la société sportive du club Brûleurs de Loups de Grenoble.

Intervention(s): Mme DELBOS-CORFILED, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions des avenants financiers pour l'exercice 2013 aux conventions d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Foot 38, l'association FC Grenoble Rugby et la SASP FC Grenoble Rugby, lesquels prévoient l'attribution d'une subvention sur crédits 2012 d'un montant de 50 000 € pour l'association Grenoble Foot 38, et des subventions sur crédits 2013 d'un montant de 720 000 € pour l'association Grenoble Foot 38, 486 000 € pour l'association FC Grenoble Rugby et 100 000 € pour la SASP FC Grenoble Rugby,

- d'approuver les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avec l'association Brûleurs de Loups de Grenoble et avec la SASP Grenoble Métropole Hockey 38, lesquelles prévoient l'attribution sur crédits 2012 d'une subvention d'un montant de 1.500 € pour l'association, et sur crédits 2013 des subventions d'un montant de 224 500 € pour l'association et 307 000 € pour la SASP ; conclues pour trois saisons sportives à compter de la saison 2012-2013, elles sont renouvelables par reconduction expresse pour une nouvelle période,

- de dire que les montants de subventions sont intégrés aux délibérations générales d'affectation de subventions sur crédits 2012 et 2013 de cette même séance du Conseil municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et les conventions correspondants.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Association Grenoble Foot 38 : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- SASP FC Grenoble Rugby : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Association et la société sportive du club Brûleurs de Loups de Grenoble : Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 62 - (C 020) - SPORT - Reconduction de la convention de mise à disposition de locaux et installations sportives avec l'association Grenoble Tennis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la reconduction de la convention de mise à disposition de locaux et d'installations sportives avec l'association Grenoble Tennis pour la saison 2012-2013 ; à son terme, elle pourra être renouvelée de manière expresse pour une nouvelle période,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de reconduction correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 63 - (E 001) - FINANCES - Autorisations de programme : Modification et clôture

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des autorisations de programme :

"Construction des tennis de la Plaine des Sports" pour un montant de 13 345 044,62 €

"Groupe scolaire Beauvert" pour un montant de 11 493 120,12 €

"Teisseire" pour un montant de 11 357 214,15 €

"Jouhaux" pour un montant de 3 881 270,67 €

"Mistral Eaux-Clares" pour un montant de 10 918 621,43 €

"Villeneuve" pour un montant de 30 518 770,00 €

"Bastille" pour un montant de 4 308 903,10 €

"CEMOI - Aménagement intérieur des locaux" pour un montant de 850 000 € sur le budget annexe Activités Economiques

"CEMOI - Travaux de rénovation" pour un montant de 6 400 000 € sur le budget annexe Activités Economiques

"Alpexpo" pour un montant de 11 800 000 € sur le budget annexe Activités Economiques

"Salle de Musique Amplifiée" pour un montant de 9 136 435,52 € sur le budget annexe Locaux culturels.

- d'approuver la clôture de l'autorisation de programme :

"Parc Paul Mistral 2ème phase" pour un montant de 578 803,35 €.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 64 - (E 002) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants - BP 2012

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissement et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 3 Décembre 2012, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 4 Décembre 2012, |
| - Solidarité | 5 Décembre 2012, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 5 Décembre 2012, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 6 Décembre 2012, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article :657362 (chapitre 65)

COMMISSION Solidarité

CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 62 500,00

TOTAL ARTICLE 62 500,00

Article :657364 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

OFFICE DE TOURISME CHAMROUSSE 3 750,00

TOTAL ARTICLE 3 750,00

Article :65738 (chapitre 65)

COMMISSION Economie Université. Recherche. Insertion RI

PRES/POLE RECH ENSEIGNEMENT SUP UNIVERSITE GRENOBLE 25 000,00

TOTAL ARTICLE 25 000,00

Article :6574 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

BRULEURS DE LOUPS ASS	1 500,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	500,00
AVIRON GRENOBLOIS	3 300,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	1 500,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38	3 200,00
GRENOBLE NATATION	2 250,00
GUC BADMINTON	750,00
GUC GRENOBLE SKI	1 000,00
GUC RUGBY	1 000,00
HALTEROPHILE CLUB GRENOBLOIS	1 500,00
LE PLATEAU	3 529,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	1 500,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	3 000,00
NAUTIC CLUB ALP 38	750,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	4 000,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	2 000,00
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	3 321,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	750,00
GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION	50 000,00
LA FOULEE BLANCHE ASSOC.	4 000,00
COLLEGE LUCIE AUBRAC	5 000,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	800,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	530,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	200,00
COOP SCOL BEAUVERT PRIMAIRE	800,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	700,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	800,00

COOP SCOL CH TURC MIXTE	1 000,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	500,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	900,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	800,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	500,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE PRIMAIRE	400,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	800,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	1 800,00
COOP SCOL JEAN RACINE MIXTE	3 000,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER - OCCE	550,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	500,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	800,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	400,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	500,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	500,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 200,00
COOP SCOL LE LAC MIXTE	500,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	1 200,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX MATERNELLE	300,00
COOP SCOL LES BUTTES MATERNELLE	700,00
COOP SCOL LES GENETS MIXTE	800,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	1 200,00
COOP SCOL LIBERATION MIXTE	700,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC MIXTE (EX-LESDIGUIERES)	800,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	900,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	500,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	600,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	500,00
COOP SCOL MILLET MATERNELLE	100,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	400,00
SAVOIR EMANCIPATION VIE ETUDIANTE - SEVE	2 000,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	526,00
SPORT USEP ANTHOARD 1	500,00

COMMISSION Solidarité

APAJH 38 - ASSOC. POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES	2 000,00
DIABETIQUES DU DAUPHINE/FILIALE FRANCAISE DIABETIQUES (AFD)	315,00
ME BACHELARD	1 000,00
URAPEDA-UNION REGIONALE PARENTS ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS	1 000,00
ISSUE DE SECOURS	5 000,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	3 000,00
CONTACT ISERE	800,00
IMAGES SOLIDAIRES	2 900,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE	4 870,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	3 178,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	13 076,00
AREPI - ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION	1 000,00
CARPA DES ALPES (CAISSE REGLEMENTS PECUNIAIRES DES AVOCATS)	15 200,00
COLLEGE FANTIN LATOUR	900,00
COLLEGE VERCORS	3 000,00
COMMUNIC'ACTION	500,00
JEUNESSE OLYMPIQUE D GRENOBLE JOGA	1 500,00
MJC ALLOBROGES	7 100,00
MJC ANATOLE FRANCE	2 000,00
MJC LAUX CLAIRES	2 000,00

MJC PREMOL	2 000,00
PASSIBLE	3 540,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	9 450,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	9 450,00
ACCUEIL DES SDF DIT ACCUEIL VIEUX TEMPLE	1 000,00
CENTRE CULTUREL JUIF	3 500,00
CLUB 1900 - ABBAYE JOUHAUX	400,00
DEBOUT JUSQU'AU BOUT	550,00
FONDATION DITE "LES ORPHELINS APPRENTIS D'AUTEUIL"	2 000,00
LE FOURNIL	2 700,00
LE MONTESQUIEU	400,00
POINT D'EAU	2 000,00
ROMS ACTION	12 000,00

COMMISSION Vie urbaine & Développement Durable

AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE	50 000,00
HABILES (LES)- HABITATS ISEROIS LIBRES ET SOLIDAIRES	5 000,00

COMMISSION Ressources

ASS NATIONALE PIONNIERS COMBATTANTS VOLONTAIRES DU VERCORS	4 000,00
--	----------

COMMISSION Economie Université. Recherche. Insertion RI

ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION	5 740,00
COLLEGE CHAMPOLLION	500,00
COLLEGE LES SAULES	1 000,00
ERHIS - EQUIPE DE RECHERCHE EN HISTOIRE DU SPORT	500,00
HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	3 000,00
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP	2 900,00
REPERAGES ASS.	3 500,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	830,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	2 200,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	1 000,00
URBA COMMUNICATION	3 000,00
ALPESOLIDAIRES	30 000,00
ASS INITIATIVE METAUX EN BIOLOGIE DE GRENOBLE	10 000,00
FLORALIS-UJF FILIALE	3 000,00
GESTION DE LA MAISON DU TOURISME	31 950,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	20 000,00
SOL ALPIN	5 000,00
S-PRIT	2 000,00
UNION COMMERCIALE DU QUARTIER CHAMPIONNET	4 000,00
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS - UFC QUE CHOISIR GRENOBLE	1 525,00

TOTAL ARTICLE 435 530,00

TOTAL BUDGET 526 780,00

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 22 octobre 2012

Il a été affecté une subvention de **15 000,00 €** à l'association **ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38** pour l'organisation de la 4^{ème} édition de Grenoble Ekiden du 28/10/12.

En raison de l'annulation de la manifestation pour mauvaises conditions climatiques **il convient de réduire ce montant à 9 000,00 €.**

C.M. du 19 novembre 2012

Il a été affecté une subvention de **5800,00 €** au **CCAS**

Il convient d'affecter cette subvention à l'article 657362

Conclusions adoptées
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
M. Jérôme SAFAR

Affichée le

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Association Grenoble Foot 38 : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Association Gestion Maison du Tourisme : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, Mme BLANC-TAILLEUR, Mme DRULHON, M. GEMMANI, M. PILAUD, M. SIEBERT, M. DERBAL, M. LAERON, Mme CRIFO, M. BACHIR-CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme VINCENT, M. VOIR, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, Mme NECIB, Mme DOUTRIAUX, Mme SIMIAND, M. STORNY, Mme MASSON, Mme MONERY, M. MOTTE, Mme PLET, M. LACHCAR, Mme SALAT, M. le Maire - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 65 - (E 003) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants - BP 2013

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal au Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|---|------------------|
| - Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse | 4 décembre 2012, |
| - Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales | 3 décembre 2012, |
| - Commission Solidarité | 5 décembre 2012, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2013
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : 657364 (chapitre 65)

Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRENOBLE (EPIC) 735 000,00

TOTAL ARTICLE 735 000,00

Article : 65737 (chapitre 65)

Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse

ES ART DESIGN GRENOBLE VALENCE 1 264 000,00

TOTAL ARTICLE 1 264 000,00

Article : 65738 (chapitre 65)

Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse

CHAUFFERIE CIEL - REGIE 2 C 355 254,00

MAISON DE LA CULTURE (MC2) COOP CULTUREL 1 658 600,00

Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

PALAIS DES SPORTS DE GRENOBLE ISERE 1 150 000,00

TOTAL ARTICLE 3 163 854,00

Article : 6574 (chapitre 65)

Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse

ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO 150,00

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE 6 000,00

ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE 10 000,00

ASPTT ATHLETISME 12 400,00

AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS 104 437,00

BAJATIERE

AVIRON GRENOBLOIS 38 500,00

BILLARD CLUB GRENOBLOIS 500,00

BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE 21 718,00

BRULEURS DE LOUPS ASS 224 500,00

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NAT. J-C GALLOTTA - GRPE EMILE 250 744,00

DUBOIS

CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DES ALPES 116 000,00

CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE 1 000,00

CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION) 88 357,00

CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE 1 000,00

CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL 114 273,00

CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	79 077,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	8 500,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	5 500,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	206 524,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	200,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	250,00
ENFANTINE	29 022,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE ALE GUC ASPTT	32 750,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	181 720,00
FCG RUGBY ASSOCIATION	486 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	15 900,00
GRENOBLE BASKET 38	32 500,00
GRENOBLE CATALANS (A.S)	2 750,00
GRENOBLE EYBENS CYCLISME	1 600,00
GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION	720 000,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	30 000,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	48 575,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 600,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP	307 000,00
GRENOBLE NATATION	7 500,00
GRENOBLE ROLLER	2 400,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	45 000,00
GRENOBLE TENNIS	55 000,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	200,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB	96 500,00
GUC ATHLETISME	17 600,00
GUC BADMINTON	9 250,00
GUC ESCRIME	2 000,00
GUC GRENOBLE SKI	14 150,00
GUC RUGBY	5 000,00
GUC TENNIS	4 400,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	3 100,00
JEUNES ET NATURE ASS	59 500,00
LA CORDEE	164 808,00
LE PLATEAU	131 348,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	2 500,00
ME BACHELARD	85 710,00
ME CLOS D'OR	103 105,00
ME PREMOL	116 300,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	126 693,00
MILLE PATTES-CLUB DE TRIATHLON DE GRENOBLE	400,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	7 500,00
MIXLAB	68 850,00
MJC ALLOBROGES	129 657,00
MJC ANATOLE FRANCE	101 395,00
MJC EAUX CLAIRES	126 814,00
MJC LUCIE AUBRAC	115 288,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	108 371,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	89 467,00
MUTUALITE	
MJC PREMOL	109 609,00
MPT SAINT LAURENT	113 924,00
NAUTIC CLUB ALP 38	9 000,00
NOVA GERACAO CAPOEIRA	250,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	35 250,00
ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE	438 000,00
PARMENTIER MAISON QUAR BERRIAT	134 088,00
SASP FC GRENOBLE RUGBY	100 000,00
SENTINELLE DES ALPES	4 000,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	400,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	5 000,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	700,00

TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	3 200,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 500,00
TRICYCLE	170 000,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	35 000,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	8 500,00
YET'S - Roller in line hockey Grenoble	7 500,00

Commission Solidarité

CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	190 000,00
-----------------------------	------------

TOTAL ARTICLE 6 350 774,00

TOTAL BUDGET 11 513 628,00

Conclusions adoptées
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,
M. Jérôme SAFAR

Affichée le

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Palais des Sports de Grenoble : Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- SASP FCG RUGBY : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Association Grenoble Foot 38 : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- SASP Grenoble Métropole Hockey 38 : Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Orchestre de Chambre de Grenoble "Les Musiciens du Louvre" : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, Mme BLANC-TAILLEUR, Mme DRULHON, M. GEMMANI, M. PILAUD, M. SIEBERT, M. DERBAL, M. LAERON, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme VINCENT, M. VOIR, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, Mme NECIB, Mme CRIFO, Mme DOUTRIAUX, Mme SIMIAND, M. STORNY, Mme MASSON, Mme MONERY - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 66 - (E 013) - FINANCES - Application des instructions comptables M14 et M4 - Plan d'amortissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer la durée de l'amortissement applicable au cheptel selon le tableau présenté ci dessus
- de fixer la durée d'amortissement applicable aux bâtiments dans les budgets annexes M4x selon le tableau présenté ci dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 67 - (E 017) - FINANCES - Budget principal : Décision modificative n°3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative N°3 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 1 096 664 € pour la section de fonctionnement et 6 796 899 € pour la section d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale à procéder à un ajustement de l'état de l'actif par une écriture d'ordre non budgétaire, recette au compte 2761 "créances pour avances en garantie d'emprunt" d'un montant de 223 734.32 € et dépense du même montant au compte 1021 "dotations".

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 68 - (E 018) - FINANCES - Budgets annexes : Décisions modificatives 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à hauteur de 0 € en section d'exploitation et 7 069 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire;
- d'approuver la décision modificative du budget annexe Stationnement qui s'équilibre à hauteur de 0 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire;
- d'approuver la décision modificative du budget annexe Mistral Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de 500 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire;
- d'approuver la décision modificative du budget annexe Teisseire Jeux Olympiques qui s'équilibre à hauteur de 162 000 € en section de fonctionnement et en suréquilibre de 162 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire;
- d'approuver la décision modificative du budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à hauteur de 200 000 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 69 - (E 016) - FINANCES - Garantie d'emprunt : Réaménagement de la dette garantie à SCIC Habitat Rhône Alpes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir les emprunts que la SCIC Habitat Rhône Alpes se propose de réaménager auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions citées en annexes (étant précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat).
- qu'au cas où la SCIC Habitat Rhône Alpes pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

- qu'en contrepartie de cette garantie et conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, la Ville de Grenoble disposera de réservations locatives à hauteur de 20 % du nombre de logements.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SCIC Habitat Rhône Alpes une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre l'établissement prêteur et cet organisme.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 70 - (E 021) - FINANCES - Décharge de responsabilité et remise gracieuse en faveur de régisseurs suite à mise en débet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable à la remise gracieuse totale pour la régie de recettes de la Police municipale - Fourrière pour un montant de 160,50 euros ;

- de donner un avis partiellement favorable à la remise gracieuse pour la régie de recettes de la Police municipale - Fourrière pour un montant de 348,40 euros ;

- de donner un avis favorable à la remise gracieuse totale pour la régie de recettes de la Piscine des Dauphins pour un montant de 42,20 euros ;

- de donner un avis favorable à la remise gracieuse totale pour la régie de recettes de la voirie circulation Secteur 2 pour un montant de 50,00 euros ;

- de donner un avis partiellement favorable à la remise gracieuse pour la régie d'avances des animations sportives pour un montant de 91,40 euros ;

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 71 - (E 020) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie des Eaux de Grenoble - Vote des tarifs 2013 - Présentation du budget primitif 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du budget primitif 2013 de la Régie des Eaux de Grenoble, ci annexé,

- d'approuver les tarifs 2013 de la Régie des Eaux de Grenoble ci annexés.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 72 - (E 027) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille - Office de Tourisme de Grenoble - Régularisation du montant du transfert d'actifs et de passifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la régularisation du montant total du transfert d'actifs et de passifs entre la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille et l'Office du Tourisme de Grenoble, ci-annexée.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 73 - (E 011) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SAEML Alpexpo - Annulation d'intérêts de retard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler la facturation et le titre de recettes des intérêts de retard appliqués pour les sommes dues par le délégataire SAEML Alpexpo à la Ville de Grenoble au titre des exercices 2009 et 2010,

- de ne pas facturer d'intérêts de retard à appliquer pour les sommes dues par le délégataire SAEML Alpexpo à la Ville de Grenoble au titre de l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 74 - (E 028) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés Publics - autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés 12A383, 12A346 ;

- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des prestations citées ci-dessus par la passation de l'avenant au marché n° 09A250.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 75 - (E 034) - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commandes entre la Ville de Grenoble et ACTIS - Marché d'insertion et de qualification professionnelle pour le nettoyage de divers éléments verticaux des galeries et ensemble mobilier et immobilier dans les quartiers Villeneuve et Village Olympique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Mme Laure MASSON, comme membre titulaire, et M Serge NOCODIE, comme membre suppléant, de la commission d'appel d'offres du groupement Ville/ACTIS, représentant de la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le projet est ci-annexé

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 76 - (E 030) - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commande entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et Grenoble Alpes Métropole pour la fourniture de services de Télécommunications ainsi que pour le développement et la maintenance de petites applications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner comme représentants de la Ville au sein des commissions d'appel d'offres du groupement de commandes :
Pour les développements applicatifs et la maintenance applicative :
Titulaire : Mme Laure MASSON
Suppléant : M. Serge NOCODIE
Pour la téléphonie :
Titulaire : Mme Laure MASSON
Suppléant : M. Serge NOCODIE
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes dont le projet est ci-annexé

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 77 - (E 032) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS. Affranchissement du courrier journalier réalisé par la Ville pour le CCAS. Année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 78 - (E 033) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/COS.
Travaux de reprographie. Année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le COS ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 79 - (E 023) - ADMINISTRATION GENERALE - Nouvelles technologies -
projet Mobi'Alpes. Approbation de la convention avec la Caisse des Dépôts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations relative au projet Mobi'Alpes annexée
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la dite convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 80 - (E 022) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS.
Intervention de la Direction des Bâtiments de la Ville pour le compte du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 81 - (E 014) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX -
Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 82 - (E 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Régime indemnitaire des personnels de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les modifications relatives au régime indemnitaire de la Ville de Grenoble présentées ci-dessus et telles qu'elles figurent dans le tableau annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 83 - (E 024) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur cinq conventions de mises à disposition d'agents de la Ville de Grenoble auprès de divers organismes et associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des mises à disposition pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2013 de :

- . Monsieur Thierry BALBO auprès de Grenoble Solidarité ;**
- . Madame Karine BALLON auprès de l'Observatoire des Politiques Culturelles ;**
- . Madame Joséphine BILLIERAS auprès de la Mission Locale de Grenoble pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes ;**
- . Monsieur Thierry LECUE auprès de l'association sportive trampoline-club du Dauphiné Grenoble Eybens ;**
- . Monsieur Claude MASCI, auprès de l'association Club Aviron Grenoblois.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 84 - (E 031) - DOMAINE PUBLIC - Signature d'une convention d'occupation entre la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille et la Ville de Grenoble pour l'accueil d'équipements radioélectriques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée, avec la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille, relative à l'accueil d'équipements radioélectriques.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 85 - (E 007) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**Conseil d'administration du Réseau des Territoires Innovants
- le 9 novembre à Paris - G. LAERON**

**Réunion avec M. Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale au sujet de la réforme des rythmes éducatifs
- le 12 novembre à Paris - P. BRON**

**Colloque "Vers des achats responsables et équitables" organisé par la Plateforme pour le commerce équitable, suivi du colloque "l'économie sociale et solidaire au cœur des politiques publiques locales" organisé par le CNFPT
- les 19 et 20 novembre à Paris et Lille - B. DIENG**

**Réunion avec la direction de l'information et le président du Comité Diversité de TF1 pour préparer l'événement "Grenoble en couleurs" qui se déroulera dans le cadre des 40 ans de la Villeneuve en février 2013
- le 20 novembre à Paris - F. DERBAL**

**Congrès des Maires et réunion avec la direction de l'information et le président du Comité Diversité de TF1 pour préparer l'événement "Grenoble en couleurs" qui se déroulera dans le cadre des 40 ans de la Villeneuve en février 2013
- les 20 et 21 novembre à Paris - J. SAFAR**

**Rencontre organisée par l'Association Nationale des Elus en charge du sport dans le cadre du Salon des maires et des collectivités locales
- le 21 novembre à Paris - S. DRULHON**

**Participation au comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle à l'invitation du ministère de la Culture
- les 21 et 22 novembre à Paris - P. BRON**

**Participation au salon des Maires et des Collectivités Locales
- le 22 novembre à Paris - A. DJELLAL**

**Délégation Ville de Grenoble pour le 15ème anniversaire du jumelage entre Grenoble et Kaunas et signature de la convention de coopération entre les deux villes
- du 22 au 25 novembre à Kaunas (Lituanie) - M. DESTOT, O. BERTRAND, JM DETROYAT, S. GEMMANI, H. NECIB, MC NEPI**

**Intervention dans le cadre de la 4ème édition du salon ECOBAT Méditerranée
- le 23 novembre à Marseille - P. DE LONGEVIALLE**

**Débat sur les 10 ans des conseils de quartier de Lyon, organisé par le Grand Lyon
- les 23 et 24 novembre à Lyon - L. MASSON**

**Réunion de la commission Europe et Services Publics Locaux à l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et régions d'Europe)
- le 28 novembre à Paris - B. BETTO**

**Assemblée générale de l'Union Sociale pour l'Habitat
- le 28 novembre à Paris - M. VUAILLAT**

Bureau du Réseau Français des Villes Santé
- le 29 novembre à Paris - P. VOIR

Participation au comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle organisé par le ministère de la Culture
- les 29 et 30 novembre à Paris - P. BRON

Réception du prix européen d'urbanisme Gubbio
- les 30 novembre et 1er décembre à Gubbio (Italie) - P. DE LONGEVIALLE

Conseil d'administration de l'association Villes Internet à Paris, suivi du Forum des Interconnectés organisé par l'AMGVF à Lyon, puis intervention aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg
- du 3 au 5 décembre à Paris, Lyon et Strasbourg - G. LAERON

Réception à l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'une délégation d'élus du Réseau Français des Villes Santé
- le 4 décembre à Lyon - P. VOIR

Commission Politiques Sociales de l'Union Sociale de l'Habitat suivi du Conseil Fédéral des Offices Publics de l'Habitat
- les 4 et 5 décembre 2012 à Paris - M. VUAILLAT

Participation aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg
- du 4 au 7 décembre à Strasbourg - P. VOIR

Participation au Salon Immobilier d'Entreprises
- du 4 au 6 décembre - J. SAFAR

Participation à la Conférence de Presse tenue au Salon de l'Immobilier d'Entreprises sur le projet Presqu'île, en présence de M. de Porzamparc
- le 5 décembre à Paris - A. DJELLAL et P. DE LONGEVIALLE

Participation au jury national pour la désignation du lauréat de la 5ème édition des Trophées des collectivités organisé par l'Agence pour l'Education par le Sport
- le 5 décembre à Paris - S. DRULHON

Forum national des femmes politiques organisé par l'association Femmes et Pouvoir
- les 7 et 8 décembre à Paris - L. MASSON

Avec M. le Maire, rencontre avec Mme Aurélie Filipetti, ministre de la Culture
- le 18 décembre à Paris - E. BARACETTI

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 86 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15

ANNEXE(S)

Annexe à la délibération N° *AL-A016*

A R T I C L E S	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 ^{er} Établissement Tarifs 2012 en Euros	Droits de 1 ^{er} Établissement Tarifs 2013 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2012 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2013 en Euros
001	pour toute permission de voirie, droit fixe.	4,85	4,95		
002	pour tout travail ou objet non prévu au présent tarif	14,35	14,65		
TRAVAUX					
010	mur de clôture, sans déduction des portes par mètre courant	3,15	3,20		
011	fouille sur la voie publique pour construction ou réparation de conduites par mètre courant	4,85	4,95		
012	démolition partielle ou totale d'un bâtiment ou d'un mur de clôture par mètre courant et par étage	3,15	3,20		
013	exhaussement d'un bâtiment à l'alignement par étage et par mètre courant	3,15	3,20		
014	peinture de façade, sans ravalement, repiquage ou recrépissage, peinture ou vernisage de devanture y compris toutes saillies, peinture de marquises par m ² (vides non déduits)				
015	établissement ou suppression de baie de magasin par unité	13,15	13,40		
016	établissement ou réfection de devanture par mètre courant	13,15	13,40		
017	suppression ou établissement de point d'appui intermédiaire au rez-de- chaussée, pile, colonne, poteau par unité	8,65	8,80		
018	installation de caisson pour volet roulant ou grille de sécurité en saillie le mètre courant	4,95	5,05		
019	installation de volets roulants ou de grilles de sécurité en saillie le m ²	3,90	4,00		
A* POUR CHANTIER ET DEMENAGEMENT					
100	entrepôt de matériaux sur la voie publique pendant la construction d'immeubles neufs ou pendant des travaux importants effectués en façade d'immeubles existants par mois et par m ² (y compris les clôtures provisoires)			3,25	3,30
101	occupation du domaine public avec un échafaudage volant, mobile ou fixe pour réparation et pour entrepôt de matériaux divers par m ² et par jour			1,55	1,60
102	occupation du domaine public par de petites bennes (< à 5 m ³) destinées à l'évacuation de matériaux et divers objets par unité et par jour			7,55	7,70
103	occupation du domaine public par de grandes bennes (> ou = à 5 m ³) dans les mêmes conditions que l'article 102			7,90	8,05
104	occupation du domaine public avec des véhicules divers ou engins de chantier par tranche de 5 ml et par jour			1,90	1,95
105	occupation du domaine public, y compris cases de parcêtres, pour camions de déménagement par case ou par fraction de 5 ml et par jour			7,90	8,05
106	occupation ou suppression de cases de parcêtres, pour chantier par case ou fraction de 5 ml et par jour			7,90	8,05
B* POUR VENTE OU ANIMATION					
200	occupation du trottoir pour démonstration de produits (commerçants sédentaires devant leur magasin) - démonstration de forains durant les fêtes et jeux (NOEL-JOUR DE L'AN) le m ² par jour			14,30	14,60
201	entrepôt occasionnel sur trottoir de marchandises, objets divers lors de fêtes ou manifestations (commerçants sédentaires devant leur magasin) par m ² , par jour			1,55	1,60
202	véhicules mis en exposition ou en démonstration dans un but commercial ou publicitaire par jour et par véhicule : * jusqu'à 7 mètres * de 7 à 10 mètres * plus de 10 mètres			48,25	49,20
				72,35	73,80
				120,50	122,90
204	attractions enfantines : petits manèges, chevaux mécaniques, balançoires, pédalos, dans Zone A : (périmètre Centre Ville suivant : quai Stéphane Jay, boulevard Gambetta, rues Lesdiguières, Général Marchand, Alphand, places Ste Claire, Notre Dame, rues Pf. Carnot, Chenoise, Madeleine), étant entendu que chaque jour commencé est dû en entier le m ² par jour (sauf dimanche et lundi)			1,55	1,60

ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs 2012 en Euros	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs 2013 en Euros	Redevance periodique Tarifs 2012 en Euros	Redevance periodique Tarifs 2013 en Euros
	abonnement annuel, le m ² par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines)			62,10	63,35
	Zone B : (reste de la ville) le m ² par jour (sauf dimanche et lundi)			1,05	1,05
	abonnement annuel, le m ² par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines)			30,50	31,10
208	Mobil homes et autres modules : redevance mensuelle			279,15	284,75
214	occupation du domaine public pour animation commerciale ou publicitaire dans le secteur ** Centre Ville (zone A, voir article 204) le m ² , par jour ** reste de la Ville (zone B, voir article 206) le m ² , par jour			6,40	6,55
				3,35	3,40
OCCUPATIONS PERMANENTES					
A * SOUS-SOL					
300	passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique par m ² , par an			103,95	106,05
301	occupation du sous-sol, conduite souterraine redevance annuelle par mètre linéaire, par an			1,55	1,60
302	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens transversal par mètre courant, par an			4,60	4,70
303	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens longitudinal par mètre courant, par an			1,25	1,25
304	passage souterrain sous le sol communal pour piétons, véhicules ou à usage d'entrepôt par m ² et par an			187,60	191,35
B * SOL					
400	établissement, suppression ou modification d'entrée cochère, ou entrée de garage, ponceau sur fossé par unité de 3 mètres et par an				
401	jour horizontal vitré ou barreaudé, pour l'éclairage ou l'aération des sous-sols par unité et par an			10,50	10,70
402	enseigne incrustée dans les trottoirs par m ² et par an			29,30	29,90
404	étalage contre la devanture, de marchandises, d'objets divers par mètre courant et par an			14,75	15,05
405	étalage par entrepôt sur trottoir, de marchandises par m ² et par an			52,00	53,05
406	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE A - 1ère catégorie places et voies piétonnes : par m ² et par an			40,75	41,55
407	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE B - 2ème catégorie bd Agutte Sembat, avenue Albert 1er de Belgique, place d'Avril, rue de Belgrade, cours Berriat, place Bir Hakeim, place Championnet, bd des Diables Bleus, square Docteur Léon, Martin, place de l'Etoile, avenue Félix-Viallet, bd Gambetta, place de la Gare, avenue Général Champon, place Gustave Rivet, place Hubert Dubedout, Jardin de Ville, place Jean Achar, cours Jean Jaurès, bd Jean Pain, avenue Jean Perrot, rue Joseph Rey, bd Joseph Vallier, cours Lafontaine, cours de la Libération, rue de la Liberté, rue Lesdiguières, avenue Marcelin Berthelot, bd Maréchal Foch, bd Maréchal Lyautey, avenue Maréchal Randon, rue Nestor Cornier, rue de Palanka, place Paul Mistral, place Paul Vallier, rue de la République, place Saint Bruno, rue de Turenne, place Vaucanson, rue Vicat, avenue de Vizille, par m ² par an			25,45	25,95
408	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE C - 3ème catégorie, le reste de la Ville : le m ² , par an (hors classe, voir article 418).			12,50	12,75
409	terrasses fermées pour débits de boissons, restaurants, installées à titre précaire et révoicable par m ² , par an			205,45	209,55
410	jardinières par tranche de 0,50 m			Exonéré	Exonéré

A R T I C L E S	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS. Articles	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs 2012 en Euros	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs 2013 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2012 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2013 en Euros
411	garages à bicyclettes de 0,70 m à 1,40 m de hauteur par unité, par an et par mètre courant			86,30	88,05
412	bascules automatiques, guides parlants automatiques par an			101,45	103,50
413	distributeurs divers et appareils similaires, mobiles par unité, par an			103,95	106,05
414	pompes distributrices d'essence et poste à air et eau, appareils mobiles placés sur chariots, canalisations aériennes partant d'une borne placée hors de la voie publique (circulaire ministérielle, série S.P.n° bis n° 7 du 12/01/1949) par unité et par an			114,10	116,40
415	appareils à multiple débit (essence auto par an seulement) - tarif ci-dessus majoré de 50 %,			171,35	174,80
416	planimètres non publicitaires par unité, par an			101,45	103,50
417	planimètres publicitaires par unité, par an			540,25	551,05
418	terrasses devant café, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, HORS CLASSE - (place Grenette, place Victor Hugo, place Saint-André, rue Félix Poulat et rue Docteur Bailly) le m², par an			53,50	54,55
419	paravents par tranche de 0,50 m et par an			15,05	15,35
420	abris de terrasse, parasols géants le m², par an			4,85	4,95
425	étalement par entrepôt sur trottoir, de chevalets, panneaux mobiles publicitaires, autres que marchandises par unité et par an			128,10	130,65
426	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe A le m², par an			128,10	130,65
427	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe B le m², par an			103,35	105,40
428	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe C le m², par an			82,65	84,30
429	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Hors classe le m², par an			128,10	130,65
430	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe A le m², par an			77,20	78,75
431	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe B le m², par an			50,90	51,90
432	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Classe C le m², par an			25,00	25,50
433	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées Hors classe le m², par an			101,35	103,40
435	Aires de déchargement sur le domaine public : ** jusqu'à 50 m² le m² par an ** de 51 m² à 300 m² le m par an ** au dessus de 300 m² le m² par an			48,25 18,95 2,00	49,20 19,35 2,05
436	Contrôle d'accès sur le domaine public. Barrière rabattable, borne d'accès par unité et par an			125,50	128,00

C * SUR SOL

ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURELLES DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs 2012 en Euros	Droits de 1 ^{er} Etablissement Tarifs 2013 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2012 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2013 en Euros
500	installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et parements divers, en saillie le m ² (mesuré dans le plan vertical) et par an	4,15	4,25	2,65	2,70
501	établissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement par m ² et par an	13,80	14,10	10,50	10,70
502	entablement ou corniche de magasin par mètre courant	4,60	4,70		
503	balcon ou terrasse par m ² et pour chaque étage, par an			12,90	13,15
504	marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-chaussée par m ² couvert et par an	7,30	7,45	6,30	6,45
505	tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée par m ² couvert et par an	5,20	5,30	4,75	4,85
506	tente mobile aux étages par unité et par an			3,10	3,15
507	lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc.. par unité et par an	18,75	19,15	13,85	14,15
508	montres vitrées, cadres fixes ou mobiles, caissons vitrés par unité, par m ² et par an	71,00	72,40	53,30	54,35
509	enseignes peintes sur mur, sur bois, sur étoffe, dépose et repose d'enseignes en lettres découpées sans changement de texte par m ²	4,30	4,40		
510	grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m ² , par an	9,30	9,50	7,25	7,40
511	caméra l'unité, par an	18,75	19,15	13,65	13,90
512	enseignes lumineuses perpendiculaires le m ² par face, par an	16,15	16,45	13,05	13,30
513	enseignes lumineuses parallèles par m ² , par an	16,15	16,45	13,05	13,30
514	enseignes non lumineuses perpendiculaires le m ² par face et par an	9,80	10,00	7,00	7,15
515	enseignes non lumineuses parallèles le m ² , par an	9,80	10,00	7,00	7,15
516	rampes lumineuses, tubes néon par mètre courant, par an	7,65	7,80	5,20	5,30
517	support mural non lumineux pour tarifs et menus l'unité, par an	18,75	19,15	13,65	13,90
518	support mural lumineux pour tarifs et menus l'unité, par an	27,05	27,60	19,50	19,90
521	panneaux supports d'affiches en saillie sur le domaine public le m ² , par an	58,45	59,60	31,65	32,30
522	caisson pour volet roulant ou grille de sécurité le mètre courant, par an	20,65	21,05	15,50	15,80
524	auvents, marquises et autres structures, éclairés par spots encastrés ou tubes fluorescents le m ² couvert, par an	10,90	11,10	9,25	9,45
527	appareils de ventilation l'unité, par an	192,80	196,65	124,25	126,75
580	passerelles, passages supérieurs enjambant la voie publique redevance annuelle, par m ²			194,05	197,95
PUBLICITE					
700	publicité sur les installations visées aux articles 10-100-101-413-de la présente délibération redevance mensuelle par m ² ou fraction de m ² de surface utilisée par la publicité			20,15	20,55
701	publicité sur garage à bicyclettes redevance annuelle par m ² ou fraction de m ² de surface utilisée par la publicité			64,45	65,75

Tarifs des droits de place de la halle et des marchés publics

Tarifs en euros

(Applicables au 01/01/2013)

Prestations	Tarifs 2012 en Euros	Tarifs 2013 en Euros	Modalités d'application	
A - ABONNEMENT PAR TRIMESTRE (toutes catégories, sauf : démonstrateurs dégustateurs et expositions).			(droits perçus par abonnement ou à la journée, par mètre ou fraction de mètre en façade)	
1. HALLES COUVERTES SAINTE CLAIRE :				
a) rdc : banc de vente : 78 jours/trimestre	77,90 €	79,45 €		
b) sous sol : (1/4 des droits perçus au trimestre)				
** cave, chambre froides, locaux compresseurs par m ² /an	77,90 €	79,45 €		
** salle de découpe : par utilisateur/an	520,55 €	530,95 €		
2. PETITS MARCHES d'un jour/semaine (matin ou après-midi) Perinetti (Mardi après-midi) Stalingrad (Mercredi après-midi) Villeneuve et Europole (Jeudi après-midi) place aux Herbes (Vendredi après-midi) 13 jours/trimestre.				
3. MARCHES DES PRODUCTEURS en produit régionaux : HOICHE (Mercredi après-midi, Samedi matin) 26 jours/trimestre				
4. MARCHES EN OPTIONS complémentaires par trimestre :				
a) DUNANT/bd Roger Salengro (Mardi, Jeudi, Samedi)	19,35 €	19,75 €		
b) Cité PAUL MISTRAL (Mercredi, Dimanche) en liaison avec Square GENERAL FERRIE (Vendredi)	19,35 €	19,75 €		
c) HEBERT (Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi)				
** Option 39 jours complémentaires du précédent	19,35 €	19,75 €		
** Option marché unique 52 jours/trimestre	26,15 €	26,65 €		
5. LIBERATION (Mardi, Vendredi, Samedi) 39 jours/trimestre				
6. SAINT ANDRE et VILLENEUVE 78 jours/trimestre				
7. AUTRES MARCHES 78 jours / trimestre				
▪ OPTION marché d'un après-midi / semaine inclus	48,60 €	49,55 €		
B. A LA JOURNEE Toutes catégories professionnelles (sauf démonstrateurs) le ticket matin ou après-midi				
C. DEMONSTRATEURS (emplacement de 2m env.) 8 tickets				
D. MARCHES AUX FLEURS DE LA TOUSSAINT (du 25 octobre au 2 novembre)				
1- Avenue SAINT-ROCH et rue SAINT-FERJUS-GRAND SABLON)				
a) à l'abonnement pour la période	25,45 €	25,95 €		
b) à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	4,65 €	4,75 €		
2- Rue AIMON DE CHISSEE , emplacement ou travée de 3 mètres de façade				
a) à l'abonnement pour la période	58,45 €	59,60 €		
b) à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	9,40 €	9,60 €		
E. MARCHE AUX SAPINS DE NOEL bd Clémenceau et marché de la Libération – période du 14 au 24 décembre				
a) à l'abonnement pour la période	11,95 €	12,20 €		
b) à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	3,75 €	3,85 €		
F- MARCHE DE BROCANTE ou AUTRES MARCHES OCCASIONNELS le ml pour la journée				
G. MAJORATION DES DROITS DE PLACE DES MARCHES SAINT ANDRE, HERBES(vendredi après-midi), HEBERT, HOICHE, MALHERBE, VILLENEUVE (matin), GENERAL FERRIE, DUNANT, MISTRAL, LIBERATION				
			10,35 €	10,55 €

Tarifs des droits de place pour les marchands ambulants
Tarifs en euros
(Applicables au 01/01/2013)

Prestations	Tarifs 2012 en Euros	Tarifs 2013 en Euros	Modalités d'application
<p>A- <u>Emplacements pour vente de gadgets, bibeloterie, tableaux, sculptures, etc</u> place VICTOR HUGO – l'emplacement de 4 mètres indivisible 1- à la journée au mètre linéaire 2- au mois au mètre linéaire</p>	2,10 € 29,10 €	2,15 € 29,70 €	(Droits mensuels perçus au trimestre à échoir)
<p>B- <u>Emplacement pour vente de sandwiches, pizzas, crêpes, fleurs, marrons ou glaces</u> : au mètre ou fraction de mètre en façade. Emplacement permanent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 ère CATEGORIE : CENTRE VILLE : - Place Vaucanson : 1/ Angle place de l'Etoile (fleurs) 2/ Angle rue de la Poste - Rue de la République – Maison du Tourisme (fleurs) - Place Victor Hugo : 1/ Angle rue de Bonne (glaces – marrons) 2/ Angle rue Béranger (idem) 3/ Angle Alsace Lorraine (idem) - Rue Molière angle rue Docteur Bailly (idem) 	45,60 €	46,50 €	
<ul style="list-style-type: none"> • 2 ème CATEGORIE : GRANDS AXES : - Rue Bistési, angle boulevard Maréchal Lyautey - Avenue Général Champon : 1/ Angle place Pasteur 2/ Angle Albert 1er de Belgique - Avenue Jean Perrot angle avenue Malherbe - Boulevard Maréchal Foch angle rue Général Ferrié - Boulevard Joseph Vallier : Angle rue Ampère (pont de Catane) - Cours de la Libération : 1/ Angle boulevard Maréchal Foch (2 places) 2/ Saint Pierre du Rondeau 3/ Angle Albert Reynier 	27,30 €	27,85 €	
<ul style="list-style-type: none"> • 3 ème CATEGORIE : AUTRES EMPLACEMENTS - Avenue La Bruyère - Avenue Rhin et Danube (cité Paul Mistral) - Rue Louise Michel angle rue Ronsard - Square des Fusillés angle rue Ampère - Rue de Stalingrad : 1/ Angle rue Honoré de Balzac 2/ Angle de l'avenue Léon Blum - Boulevard Clemenceau (Bowling) - Place Bir Hakeim - Avenue de Valmy angle rue Jules Flandrin - Villeneuve (place du Marché) - Avenue Edmond Esmonin (contre-allée) - Avenue Teisseire angle rue Cardinal le Camus - Rue du Vercors angle rue Colonel Tanant 	18,90 €	19,30 €	
<p>C- <u>Emplacement pour vente de pizzas, crêpes, sandwiches et glaces à l'occasion de manifestation</u> sportives, culturelles ou autres. Temporaires Droit journalier au mètre ou fraction de mètre en façade.</p>	18,90 €	19,30 €	
<p>D- <u>Emplacement pour vente de fleurs ou fruits et légumes ou métiers de bouche dans un kiosque</u></p>	1 148,80 €	1 171,80 €	

SOLIDARITE : Subventions sur projets au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2012.

Madame Hakima NECIB expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Programme local d'actions de prévention est un dispositif cofinancé par l'État et la Ville qui vise à soutenir des projets d'actions de prévention de la délinquance portés par des acteurs locaux.

Ces actions s'inscrivent en particulier dans les axes suivants :

- prévention de la violence chez les jeunes, respect de l'autre et respect des règles ;
- aide aux victimes, accès au droit ;
- aide en direction des mineurs en danger de délinquance.

La ville de Grenoble et les associations grenobloises ont signées des conventions. Il convient de formaliser le soutien dans le cadre du PLAP au titre de l'année 2012 par un avenant financier joint en annexe. Seules les quatre premières associations inscrites dans le tableau ci-dessous sont concernées.

Nom de l'association	Libellé	Montant en €	Observation
MJC Allobroges	Séjour itinérant en Espagne	5000	Avenant à la convention annuelle
	Projet respect 2012/213	2100	Avenant à la convention annuelle
MJC EAUX CLAIRES	Prévention de la violence dans les rapports filles/garçons	2000	Avenant à la convention annuelle
Ring Grenoblois	Prévention Education	9450	Avenant à la convention d'objectifs C008 référence Conseil municipal du 19/11/12
MJC Prémol	Prévention de la violence : bien vivre ensemble	2000	Avenant à la convention annuelle

Unité Sportive Village Olympique	Prévention Education	9450	Subvention Afféré à la convention d'objectif Conseil municipal du 17/12/12
Collège FANTIN LATOUR	Action de prévention de la violence en direction des collégiens	900	
Communic'Action	Animation sur la place Edmond Arnaud et dans les cours proches	500	
Collège VERCORS	Prévention de la violence : bien vivre ensemble	3540	
PASSIBLE	Un groupe thérapeutique à médiation, à destination des auteurs de violences conjugales	5000	
AREPI	Au jardin de la poterne : se valoriser par le respect et la solidarité	1000	
JOGA	Rencontre inter-quartier Villeneuve de Grenoble et d'Echirolles	1500	

Les crédits versés pour ces actions au titre de l'année 2012 seront prélevés au chapitre : 65 "autres charges de gestion courante" – nature 6574 "subventions aux associations" – article : 522-2 "actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 05 décembre 2012
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 04 décembre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations citées dans le tableau ci-dessus et de leur accorder la subvention correspondante.
- d'approuver les termes des avenants financiers, ci-annexés, entre la ville de Grenoble et les associations sus-nommées et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale
Déléguée,
Mme Hakima NECIB

AFFAIRES CULTURELLES : Conservatoire de Grenoble - Vente de documents - Tarifs de vente.

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion du réaménagement des espaces de la médiathèque du conservatoire, les bibliothécaires ont effectué un tri de documents stockés depuis de nombreuses années dans les réserves. Une partie de ces documents a été remise en circulation. L'autre partie n'a plus lieu d'être dans les collections de la médiathèque, soit que l'état matériel de ces documents n'est plus compatible avec le prêt, soit que les contenus anciens ou incomplets ne sont plus conformes au projet pédagogique.

L'état des annulations dans la base informatisée depuis janvier 2011 est le suivant :

Libellés	Codes	2011	2012	Total
Disque compact	CD	7		7
Disque noir	DN	1		1
DVD	DV		2	2
Livre-CD musique	KM	3	1	4
Livres	LI	57	103	160
Livres jeunesse	LJ	3		3
Cédérom	LO			0
Partition	PA	350	595	945
Périodiques	PE	297	8	305
Usuels	UA		13	13
Vidéocassette	VU		132	132
				1577

Certains documents issus des réserves n'ayant jamais été informatisés ont simplement été rayés des listes de l'inventaire manuel, il s'agit de :

- 200 disques vinyles
- 233 partitions
- 60 livres

Certains documents pouvant intéresser des associations musicales ou théâtrales, le conservatoire propose de procéder à un versement à leur profit.

Les documents qui n'auront pas intéressé les associations pourraient être mis en vente au conservatoire le Vendredi 25 janvier 2013 (14h-18h) et le samedi 26 janvier 2013 (10h-17h).

Tous les documents restant à la fin de la vente seront pilonnés.

Tarifs proposés :

Partitions :

Moins de 5 pages : 0,20 €

5 à 50 pages : 1 €

5 à 100 pages : 2 €

Plus de 100 pages : 4 €

Livres Adultes : 1 €

Ouvrages de référence relié : 5 €

Livre CD et livre enfants : 0.20 €

Disque vinyle ou CD : 1 €

La régie de recettes des concerts sera exceptionnellement étendue pour recueillir le produit de cette vente.

Ces recettes seront inscrites au chapitre 70 : (vente de marchandises) Nature 7078 (autres marchandises) Fonction 923 (culture) S/fonction 311 (expression musicale, lyrique et chorégraphique).

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 04 décembre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus pour la vente projetée en 2013.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

AFFAIRES CULTURELLES : Théâtre municipal - Location de salles - complément d'offre de services et nouvelle tarification

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des objectifs fixés par la ville de Grenoble de s'engager dans la valorisation des équipements culturels, il vous est proposé, d'élargir les conditions de la mise à disposition de la salle du Théâtre municipal et de la salle Juliet Berto à des partenaires institutionnels ou privés pour l'organisation de conférences, de congrès ou à l'occasion de manifestations culturelles à caractère privatif.

La salle du Théâtre municipal a la possibilité de combiner cette offre avec la mise à disposition des salles d'exposition de la Maison de l'Internationale pour la mise en place d'un buffet ; les tarifs suivants sont proposés :

- 2 500,00 € T.T.C pour la location de la salle pour l'organisation de conférence, de congrès ou à l'occasion de manifestations culturelles à caractère privatif,
- 3 000,00 € T.T.C pour la location de la salle en configuration congrès et la mise à disposition des salles d'exposition de la Maison de l'Internationale (le buffet restant à la charge de l'organisateur du congrès).

La salle Juliet Berto (193 places) pour une mise à disposition, sur les créneaux réservés à la ville de Grenoble à travers diverses offres additionnelles de services de sonorisation et de vidéo projection, soit pour 4 heures d'utilisation ;

- 200,00 € T.T.C pour une mise à disposition de la salle avec sonorisation,
- 250,00 € T.T.C pour une mise à disposition de la salle avec sonorisation et vidéo projecteur,
- 300,00 € T.T.C pour une mise à disposition de la salle avec sonorisation, vidéo projecteur et personnel technique du Théâtre municipal.

Ces tarifs prennent effet au 2 janvier 2013.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 04 décembre 2012
- Ressources du 05 décembre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la mise en place de ce dispositif ;**
- **d'approuver les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 2 janvier 2013 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de location jointes en annexe.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

AFFAIRES CULTURELLES : Conventions annuelles et avenants conclus entre la Ville de Grenoble et les opérateurs du secteur culturel

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble organise son action publique en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, Théâtre de Grenoble, Musée de Grenoble, Muséum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises.

Pour permettre auxdites initiatives d'être conduites, la ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs, dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Il vous est ainsi proposé de conclure avec les opérateurs "Centre National d'Art Contemporain - Le Magasin", "Centre Chorégraphique National de Grenoble, Jean Claude Gallotta - Groupe Emile Dubois", "MixLab", "Les Musiciens du Louvre-Grenoble", "Centre Dramatique National des Alpes" et le "Troisième Bureau", les conventions annuelles pour l'année 2013, jointes en annexe.

Il vous est également proposé de conclure avec les opérateurs "Le Tricycle" et "ESPACE 600" les avenants aux conventions triennales, joints en annexe.

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutiens au titre de	Observations
1	"Centre National d'Art Contemporain - le Magasin"	206 524 €	Programme d'activités	
2	"Centre Chorégraphique National de Grenoble, J-C Gallotta-Groupe Emile Dubois"	250 744 €	Programme d'activités	
3	"MixLab"	68 850 €	Programme d'activités	Délégation de Service public
4	"Musiciens Du Louvre - Grenoble"	438 000 €	Programme d'activités	
5	"Centre Dramatique National des Alpes"	116 000 €	Programme d'activités	
6	"Le Tricycle"	170 000 €	Programme d'activités	Avenant n° 5 à la conv. d'obj. CM 28.03.2011
7	"ESPACE 600"	181 720 €	Programme d'activités	Avenant n° 3 à la conv. d'obj. CM 28.03.2011
8	"Troisième Bureau"	35 000 €	Programme d'activités	

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé; fonction 33 action culturelle.

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'approuver les termes des conventions annuelles et des avenants aux conventions triennales ci-annexés, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS: Associations Socio culturelles
EXERCICE 2013

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVEC AVANTAGE FINANCIER	OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ¹	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
21 0					
SECTEUR 1					
CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT (Association)	X	SAF - 1er versement 2013	80 452		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	7 905		
		Soit un total de :			88 357 €
MJC PARMENTIER	X	SAF - 1er versement 2013	125 167		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	8 921		
		Soit un total de :			134 088 €
SECTEUR 2					
MJC ALLOBROGES	X	SAF - 1er versement 2013	122 513		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	7 144		
		Soit un total de :			129 657 €
MJC MUTUALITE	X	SAF - 1er versement 2013	86 314		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	3 153		
		Soit un total de :			89 467 €
MPT SAINT LAURENT	X	SAF - 1er versement 2013	83 972		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	15 874		
		Soit un total de :			99 846 €
SECTEUR 3					
LE PLATEAU	X	SAF - 1er versement 2013	116 249		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	15 099		
		Soit un total de :			131 348 €
ME BACHELARD	X	SAF - 1er versement 2013	76 199		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	9 511		
		Soit un total de :			85 710 €
MJC ANATOLE France	X	SAF - 1er versement 2013	93 511		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	7 884		
		Soit un total de :			101 395 €
MJC EAUX CLAIRES	X	SAF - 1er versement 2013	106 702		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	20 112		
		Soit un total de :			126 814 €
SECTEUR 4					
CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	SAF - 1er versement 2013	66 611		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	12 466		
		Soit un total de :			79 077 €
ME CLOS D'OR	X	SAF - 1er versement 2013	72 369		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	30 736		
		Soit un total de :			103 105 €
MJC Lucie AUBRAC	X	SAF - 1er versement 2013	97 543		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	17 745		
		Soit un total de :			115 288 €
ACL	X	SAF - 1er versement 2013	114 273		
		Soit un total de :			114 273 €
SECTEUR 5					
AUESC BAJATIÈRE	X	SAF - 1er versement 2013	87 155		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	13 282		
		Soit un total de :			100 437 €
ME TEISSEIRE	X	SAF - 1er versement 2013	106 156		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013 - Activités Malthèbe	10 000		
		Soit un total de :			126 693 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	SAF - 1er versement 2013	101 409		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	8 037		
		Soit un total de :			109 446 €
ENFANTINE	X	SAF - 1er versement 2013	27 507		
		Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	1 515		
		Soit un total de :			29 022 €

**TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS Associations Socio culturelles
EXERCICE 2013**

NOM ASSOCIATION	CONVENTION A VENANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONTION ^T	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
<i>SECTEUR 6</i>						
ME PREMOL	X		SAF - 1er versement 2013	98 387		
			Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	17 913		
			Soit un total de :			116 300 €
MJC PREMOL	X		SAF - 1er versement 2013	107 782		
			Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	1 827		
			Soit un total de :			109 609 €
LA CORDEE	X		SAF - 1er versement 2013	146 877		
			Subvention liée à la fréquentation 1er versement 2013	17 931		
			Soit un total de :			164 808 €
TOTAL				2 154 740	0	2 154 740 €

BOURSES BAFA
Liste des 24 personnes

- SELLAMI Oualid – 300 €
- FASANO Ernö – 300 €
- BERGER-BY Aurélien – 200 €
- CAPRONNIER Max – 200 €
- BEIDA Anissa – 300 €
- MEDJALDI Dalhia – 300 €
- DAVIEZ Aurélie – 300 €
- ZAYANI Aïcha – 300 €
- BENHIS Sammy – 200 €
- N'KPOME Rébecca – 300 €
- FLANDIN Manon – 200 €
- MUSUNGAYI Victoria – 300 €
- AOUMI Myriam – 300 €
- AMRAN Saphia – 300 €
- LEVESY Orianne – 200 €
- DASSAMIOUR Faïza – 300 €
- BOUGUELMOUNA Behja – 300 €
- BOULATAFI Sarah – 300 €
- ARNOUX Laurie – 300 €
- REBAYA Sirine – 300 €
- BOUDJELLA Lovna – 300 €
- SAO Chanez – 300 €
- ISSAD Adem – 300 €
- BELAID Someya – 300 €

BOURSES FIJ
Descriptif des deux projets

- IMBERT Marielle – 800 €
- LIBERTY Iris – 300 €

Titre	Description	Personnes membres du projet
Quand le sud inspire le nord	Projet de photojournalisme et de portraits filmés pour valoriser les expériences de développement social communautaire en Argentine après la crise économique de 2001.	IMBERT Marielle
Un voyage des messages	Projet d'échanges culturels et de découverte de l'autre en Amérique du sud	LIBERTY Iris

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2012**

AVENANTS FINANCIERS						
N° Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Objet de la subvention proposée	Subvention 2012 fonctionnement et projets	
		Date signature convention	Validité convention		déjà notifiée	proposée
2	Aviron Grenoblois	09-janv-2012	31-déc-2012	Résultats sportifs : podiums nationaux et internationaux réalisés sur la saison 2011-2012	79 810 €	3 300 €
		délibération 51-C019 du 19 décembre 2011				
2	Entente Athlétique Grenoble 38	22-févr-2010	31-déc-2012	Résultats sportifs : podiums nationaux réalisés sur la saison 2011-2012	80 500 €	3 200 €
		délibération 23-C013 du 25 janvier 2010				
2	Le Plateau	02-déc-2009	31-déc-2012	Opération piscine été 2012	260 118 €	3 529 €
		délibération 34-C020 du 23 NOVEMBRE 2009				
2	Ring Grenoblois	délibération 24-C008 du 19/11/2012	31-déc-2013	Subvention complémentaire au titre du fonctionnement 2012	23 620 €	2 000 €
2	GUC Grenoble Ski	03-mai-2012	31-déc-2012	Aide au démarrage saison 2012-2013	51 600 €	1 000 €
		délibération 20-C009 du 16 avril 2012				
2	Office Municipal des Sports	05-janv-2012	31-déc-2012	Aide au démarrage des activités 2013	68 000 €	4 000 €
		délibération 51-C019 du 19 décembre 2011				

CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS						
N° Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Objet de la subvention proposée	Subvention 2012 fonctionnement et projets		
				déjà notifiée	proposée	
3	Unité Sportive Village Olympique	délibération C005 du 17 décembre 2012	Subvention au titre du Plan Local d'Action de Prévention : renfort activité personnel éducatif et pédagogique	17 000 €	9 450 €	

Total 26 479 €

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2013**

AVENANTS FINANCIERS					
Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2012	Objet de la subvention proposée	Subvention notifiée	Subvention 2013
AUESC Bajatière	délibération C012 du 17 décembre 2012	8 000 €	section football : fonctionnement 2013 - acompte		4 000 €

AVENANTS DE RECONDUCTION AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS					
Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2012	Objet de la subvention proposée	Subvention notifiée	Subvention 2013
AJA Villeneuve	délibération C009 du 17 décembre 2012	36 000 €	fonctionnement 2013 - acompte	12 000 €	6 000 €
ASPTT Grenoble pour sa section Athlétisme	délibération C009 du 17 décembre 2012	24 800 €	fonctionnement 2013 - acompte		12 400 €
Aviron Grenoblois	délibération C009 du 17 décembre 2012	77 000 €	fonctionnement 2013 - acompte		38 500 €
Boxing Club Multisports Villeneuve	délibération C009 du 17 décembre 2012	1 500 €	acomptes : →fonctionnement 2013 →détachement 2013		750 €
		41 935 €			20 968 €
	<i>Total</i>	<i>43 435 €</i>		<i>Total</i>	<i>21 718 €</i>
Entente Athlétique Grenoble 38	délibération C009 du 17 décembre 2012	65 500 €	fonctionnement 2013 - acompte		32 750 €
Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	délibération C009 du 17 décembre 2012	31 800 €	fonctionnement 2013 - acompte		15 900 €
Grenoble Basket 38	délibération C009 du 17 décembre 2012	65 000 €	fonctionnement 2013 - acompte		32 500 €
Grenoble Gymnastique	délibération C009 du 17 décembre 2012	60 000 €	fonctionnement 2013 - acompte		30 000 €
Grenoble Isère Métropole Patinage	délibération C009 du 17 décembre 2012	6 300 €	acomptes : →fonctionnement 2013 →heures de glace 2013		3 150 €
		90 850 €			45 425 €
	<i>Total</i>	<i>97 150 €</i>		<i>Total</i>	<i>48 575 €</i>
Grenoble Saint-Martin-d'Hères Club - (GSMH GUC Handball)	délibération C009 du 17 décembre 2012	90 000 €	fonctionnement 2013 - acompte		45 000 €
Grenoble Tennis	délibération C009 du 17 décembre 2012	110 000 €	fonctionnement 2013 - acompte		55 000 €
Grenoble Volley Univeristé Club	délibération C009 du 17 décembre 2012	193 000 €	fonctionnement 2013 - acompte		96 500 €
GUC Athlétisme	délibération C009 du 17 décembre 2012	35 200 €	fonctionnement 2013 - acompte		17 600 €
GUC Grenoble Ski	délibération C009 du 17 décembre 2012	28 300 €	fonctionnement 2013 - acompte	1 000 €	14 150 €
Office Municipal des Sports	délibération C009 du 17 décembre 2012	70 500 €	fonctionnement 2013 - acompte	4 000 €	35 250 €

Total 505 843 €

SPORT : Avenants financiers pour l'exercice 2013 aux conventions d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Foot 38, l'association et la société sportive du club FC Grenoble Rugby. Nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avec l'association et la société sportive du club Brûleurs de Loups de Grenoble.

Monsieur Alain PILAUD expose,

Mesdames, Messieurs,

Des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ont été adoptées en séance du 19 décembre 2011 entre la Ville et les structures sportives suivantes : association Grenoble Foot 38 (GF 38), association FC Grenoble Rugby et SASP FC Grenoble Rugby.

Afin de permettre la poursuite du financement des actions sportives et d'intérêts communaux menés par ces clubs sportifs, il convient d'adopter, pour chaque structure concernée et comme prévu dans les conventions, un avenant financier joint en annexe qui prévoit l'attribution des subventions annuelles 2013 (saison 2012-2013) :

- pour l'association FC Grenoble Rugby	:	486 000 € (acompte)
- pour la SASP FC Grenoble Rugby	:	100 000 €
- pour l'association Grenoble Foot 38	:	720 000 € (acompte)

De plus, une aide exceptionnelle au démarrage 2012-2013, d'un montant de 50 000 €, est attribuée à cette dernière sur crédits 2012.

Par ailleurs, les conventions pluriannuelles pour missions d'intérêt général conclues avec l'association Brûleurs de Loups de Grenoble et la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 étant arrivées à échéance, il vous est proposé d'approuver une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour missions d'intérêt général avec chacune de ces structures.

Ces conventions, jointes en annexe, définissent les modalités et conditions de la poursuite de l'intervention financière de la Ville par le biais de subventions annuelles pour chaque saison sportive ; conclues pour trois saisons sportives à compter de la saison 2012-2013, elles pourront être renouvelées par reconduction expresse pour une nouvelle période.

Les subventions annuelles 2013 (saison 2012-2013) proposées lors de cette même séance s'élèvent respectivement à 224 500 € pour l'association Les Brûleurs de Loups de Grenoble et 307 000 € pour la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 à titre d'acompte. De plus, une subvention de 1 500 € est attribuée à l'association, sur crédits 2012, pour sa participation au tournoi international "Pee-Wee".

Les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2012 et 2013 au chapitre 65 "charges de gestion courante" nature 657-4 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé", sous fonction 40 "services communs sports et jeunesse"

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 04 décembre 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions des avenants financiers pour l'exercice 2013 aux conventions d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Foot 38, l'association FC Grenoble Rugby et la SASP FC Grenoble Rugby, lesquels prévoient l'attribution d'une subvention sur crédits 2012 d'un montant de 50 000 € pour l'association Grenoble Foot 38, et des subventions sur crédits 2013 d'un montant de 720 000 € pour l'association Grenoble Foot 38, 486 000 € pour l'association FC Grenoble Rugby et 100 000 € pour la SASP FC Grenoble Rugby,
- d'approuver les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avec l'association Brûleurs de Loups de Grenoble et avec la SASP Grenoble Métropole Hockey 38, lesquelles prévoient l'attribution sur crédits 2012 d'une subvention d'un montant de 1.500 € pour l'association, et sur crédits 2013 des subventions d'un montant de 224 500 € pour l'association et 307 000 € pour la SASP ; conclues pour trois saisons sportives à compter de la saison 2012-2013, elles sont renouvelables par reconduction expresse pour une nouvelle période,
- de dire que les montants de subventions sont intégrés aux délibérations générales d'affectation de subventions sur crédits 2012 et 2013 de cette même séance du Conseil municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et les conventions correspondants.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Alain PILAUD

Affichée le :

Annexe à la délibération N° 81-E014

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des mises en adéquation du cadre d'emplois avec les missions du poste.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Solidarité – Services à la Population	Relation Citoyenne	Accueils des publics	Rédacteur	Attaché
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Assistant d'enseignement artistique	Adjoint technique
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Education Jeunesse secteurs 4 – 6	Adjoint administratif	Agent spécialisé des écoles maternelles

TABLEAU SYNOPTIQUE DU REGIME INDEMNITAIRE

- Filière Administrative -

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1 % ou montant	Niveau 2 % ou montant	Niveau 3 % ou montant
		Encadrement < 5 personnes ou absence d'encadrement	Encadrement > = 5 personnes et < 10 personnes	Encadrement > = 10 personnes
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS				
. Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe				
. Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe				
. Rédacteur dont l'indice brut est supérieur à 380	I.F.T.S.	2 422,17	3 127,94	3 602,92
. Rédacteur dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380	Indemnité d'administration et de technicité	2 422,17	3 127,94	3 602,92
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS				
. Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Indemnité d'administration et de technicité	2 283,27		
. Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe				
. Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe				
. Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe				
. Fonction "Surveillant stationnement" assermenté	Indemnité d'administration et de technicité	3 602,58		
. Fonction "Encadrant/Chef d'équipe"			3 127,94	3 602,92

- Filière Technique -

CADRE D'EMPLOIS	Grades	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
			% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE			Sans encadrement	Encadrement < 10 personnes	Encadrement > = 10 personnes
. Agent de maîtrise principal		Indemnité d'administration et de technicité	3 948,21	4 394,20	4 812,09
- Fonction "chef d'équipe" Gpse scolaires/ Sce Education Jeunesse					4 812,09
- Fonction "chef d'équipe surveillant du stationnement" assermenté					5 071,38
. Agent de maîtrise		Indemnité d'administration et de technicité	3 436,25	3 840,26	4 197,16
- fonction : surveillant de travaux					
- fonction : dessinateur			3 304,25	3 708,26	4 065,16
- fonction : chef d'équipe					
- fonction chef d'équipe (Gpes scolaires/ Sce Education Jeunesse)				3 536,59	4 076,14
- fonction chef d'équipe surveillant du stationnement assermenté					4 076,14
- fonction adjoint chef d'équipe (à titre transitoire)				3 127,92	5 071,38
- autres fonctions			2 368,44		

CADRE D'EMPLOIS	Type	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
Grades	d'indemnité			
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES	Indemnité d'administration et de technicité	2 283,27		
. Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe				
. Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe				
. Adjoint technique de 1 ^{ère} classe				
. Adjoint technique de 2 ^{ème} classe				
- Fonction "adjoint chef d'équipe" (Gpes scolaires/ Sce Education Jeunesse)	Indemnité d'administration et de technicité		3 127,94	
- Fonction "chef d'équipe" et "adjoint chef d'équipe"			3 127,94	3 602,92
- Fonction " adjoint chef d'équipe surveillant du stationnement" assermenté			4 277,04	
- Fonction "Surveillant stationnement" assermenté			3 602,58	

- Filière Culturelle -

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES . Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe . Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe . Assistant de conservation dont l'indice brut est supérieur à 380	I.F.T.S.	Encadrement < 5 personnes ou Missions/Etudes 2 422,17	Encadrement > = 5 personnes et < 10 personnes 3 127,94	Encadrement > = 10 personnes 3 602,92
. Assistant de conservation dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380	Indemnité d'administration et de technicité	2 422,17	3 127,94	3 602,92
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS DU PATRIMOINE . Adjoint principal du patrimoine de 1 ^{ère} classe . Adjoint principal du patrimoine de 2 ^{ème} classe . Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe . Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	Indemnité d'administration et de technicité	2 283,27		

- Filière Sportive -

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES . Educateur principal de 1 ^{ère} classe . Educateur principal de 2 ^{ème} classe . Educateur territorial dont l'indice brut est supérieur à 380	I.F.T.S.	Mission ou encadrement < 5 personnes	Encadrement > = 5 personnes et < 10 personnes	Encadrement > = 10 personnes
	2 422,17	3 127,94	3 602,92	
. Educateur dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380	Indemnité d'administration et de technicité	2 422,17	3 127,94	3 602,92
CADRE D'EMPLOIS DES OPERATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES . Opérateur principal des APS . Opérateur qualifié des APS . Opérateur des APS	Indemnité d'administration et de technicité	2 283,27		

- Filière Médico-Sociale -

CADRE D'EMPLOIS	Grades	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
			% ou montant	% ou montant	% ou montant	
CADRE D'EMPLOIS DES MEDECINS <u>Fonction médecin du travail</u>						
. Médecin hors classe	Indemnité spéciale Indemnité de technicité	5 581,16 4 757,65	Fonction chef de service 5 581,16 7 757,65			
. Médecin de 1 ^{ère} classe	Indemnité spéciale Indemnité de technicité	5 209,03 4 205,39	6 294,42 6 120			
. Médecin de 2 ^{ème} classe	Indemnité spéciale Indemnité de technicité	3 953,32 3 618,54	4 475,86 6 096			
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS						
. Assistant socio-éducatif	Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires	2 422,17				
- Fonction "chargé de coordination santé scolaire"		5 289,78				

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
Grades CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES . Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe . Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe . Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe	Indemnité d'administration et de technicité	2 283,27		

- Filière Animation -

CADRE D'EMPLOIS	Type	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS	d'indemnité	Encadrement < 5 personnes ou absence d'encadrement	Encadrement > = 5 personnes et < 10 personnes	Encadrement > = 10 personnes
. animateur principal de 1 ^{ère} classe . animateur principal de 2 ^{ème} classe . animateur dont l'indice brut est supérieur à 380	I.F.T.S	2 422,17	3 127,94	3 602,92
. animateur dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380	Indemnité d'administration et de technicité	2 422,17	3 127,94	3 602,92
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION	Indemnité d'administration et de technicité	2 283,27		
. Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe . Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe . Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe . Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe				

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	% ou montant	Avec niveaux de responsabilité																	
			% ou montant	% ou montant	% ou montant	% ou montant	% ou montant	% ou montant												
CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE . Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe . Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe > 4 ^{ème} échelon . Chef de service de police municipale > ou = 6 ^{ème} échelon	indemnité spéciale IAT	30 % du traitement brut	Chef Equipe Fourrière	30 %	2 242,68	Chef d'Unité Zones Sud et Nord	30 %	2 242,68	Chef d'équipe d'équipe soirée	30 %	3 244,08	Responsable soutien et planification	30 %	3 622,80	Responsable des Unités de voies publiques	30 %	4 823,52	Responsable de service	30 %	6 023,52
			Chef Equipe Fourrière	22 %	2 122,68	Chef d'Unité Zones Sud et Nord	22 %	2 122,68	Chef d'équipe d'équipe soirée	22 %	3 124,08	Responsable soutien et planification	22 %	3 622,80	Responsable des Unités de voies publiques	22 %	4 823,52	Responsable de service	22 %	6 023,52
			Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe < ou = au 4 ^{ème} échelon	indemnité spéciale	22 % du traitement brut	Chef Equipe Fourrière	22 %	2 122,68	Chef d'Unité Zones Sud et Nord	22 %	2 122,68	Chef d'équipe d'équipe soirée	22 %	3 124,08	Responsable soutien et planification	22 %	3 622,80	Responsable des Unités de voies publiques	22 %	4 823,52
. Chef de service de police municipale 6 ^{ème} échelon	IAT																			

CADRE D'EMPLOIS	Type	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE <u>Equipe de journée :</u> . Chef de police . Brigadier chef principal . Brigadier / brigadier chef . Gardien	Type d'indemnité Indemnité d'administration et de technicité	1 742,01 3 244,02 (pour les brigadiers chefs principaux encadrants et les chefs de police) 3 542,01 (pour les maîtres-chiens) 20 % du traitement brut		
<u>Equipe de soirée :</u> . Chef de police . Brigadier chef principal . Brigadier/brigadier chef . Gardien	Indemnité spéciale Indemnité d'administration et de technicité Indemnité spéciale	2 743,35 3 244,02 (pour les brigadiers chefs principaux encadrants et les chefs de police) 4 543,35 (pour les maîtres-chiens) 20 % du traitement brut		

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/12/2012

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A293	Construction du groupe scolaire Beauvert Test d'étanchéité à l'air	AVENIR BIOCLIMATIQUE 38080 ISLE d'ABEAU	3 713,00	16/11/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A289	Hôtel de Ville - Modernisation des ascenseurs - Lot 6 Menuiseries métalliques, serrurerie	SARL SEREL 38113 VEUREY VOROISE	3 134,00 €	27/09/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A290	Hôtel de Ville - Modernisation des ascenseurs - Lot 7 Menuiseries bois	BOUCHET FRERES 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX	2 699,00 €	27/09/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A291	Hôtel de Ville - Modernisation des ascenseurs - Lot 11 Electricité	INEO RHONE ALPES AUVERGNE 38420 DOMENE	3 912,27 €	27/09/12	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A284	Travaux d'aménagement de la rue Pascal et de l'entrée du parc la Bruyère Lot 2 - Mobilier, plantations	SPORTS ET PAYSAGES 38360 SASSENAGE	37 619,30	08/11/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12T306	Ecole les Buttes - 31 avenue la Bruyère 38100 Grenoble - Travaux suite à sinistre Lot - Mise en sécurité du site	AG DEVELOPMENT 84602 VALREAS	59 575,44	16/08/12	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/12/2012
 Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

12A283	Travaux d'aménagement de la rue Pascal et de l'entrée du parc la Bruyère Lot 1 - Voirie, Réseaux divers	SCREG Sud Est 38432 ECHIROLLES	85 171,60	08/11/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire
12A310	Rénovation de la placette et du système de collecte des déchets - secteur la Bruyère - Villeneuve Lot 2 - Plantations, mobilier	ISS ESPACES VERTS 38240 MEYLAN	57 434,92	12/11/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire
12T318	Cimetière Saint-Roch - 2 rue du Souvenir 38000 Grenoble Création d'un ossuaire Lot 1 - Structure béton	SARL ROLAND TOMAI 38210 VOUREY	70 140,80	03/10/12	Marché à prix global et forfaitaire
12A405	Eglise Saint André - Remplacement du générateur d'air chaud en chauffage	VENITUCCI SARL 38600 FONTAINE	78 000,00	22/11/12	Marché à prix global et forfaitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/12/2012
 Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 133 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A315	Installation sondes de température de chauffage à la Bourse du Travail	CONCEPT REGULATION 38500 VOIRON	126 000,00	22/11/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 € HT et inférieure à 1 000 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A309	Rénovation de la placette et du système de collecte des déchets - secteur la Bruyère - Villeneuve Lot 1 - Voirie, Réseaux divers	SACER Sud-Est 38322 EYBENS	387 024,96	12/11/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/12/2012
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12F288	Achat d'un four mixte pour la cuisine centrale de la Ville de Grenoble	SARL MERENCHOLE 38034 GRENOBLE	16 350,00	16/11/2012	Marché à prix global et forfaitaire	
12F316	Fourniture et acheminement de gaz naturel	GEG SOURCE D'ENERGIES	7 000,00 €	26/10/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12F272	Achats de produits pharmaceutiques pour la Ville de Grenoble	SIECO 83300 PARIS	20 000,00 €	19/11/2012	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
12F392	Acquisition de matériels de diffusion vidéo (accord cadre)	SARL INTRACOM 38700 LA TRONCHE	25 000,00 €	13/11/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12F392	Acquisition de matériels de diffusion vidéo (accord cadre)	ARTHESIS DAUPHINE SAVOIE 38100 GRENOBLE	25 000,00 €	12/11/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
12S349	Pose de matériels et maintenance de systèmes de contrôle d'accès et de signalisation tricolore	AXIMUM SUD EST 38130 ECHIROLLES	20 000,00 €	30/10/2012	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/12/2012
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12F393	Acquisition d'une chargeuse pelleteuse	LYOMAT SAS 69491 PIERRE-BENITE	85 000,00 €	19/11/2012	Marché à prix global et forfaitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 17/12/2012
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12S308	Evaluation des démarches de démocratie participative à Grenoble	FORS Recherche Sociale 75010 PARIS	42 575,00	24/10/12	Marché à prix global et forfaitaire

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
12-4173	Arrêté (30/10/2012)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 6/10/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. SAIDI, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
12-4174	Arrêté (30/10/2012)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 10/10/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. SOULERE, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
12-4549	Arrêté (21/11/2012)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes en annulation et en référé suspension de l'arrêté de 25/09/2012 mettant fin au stage de M. BLILL.	
III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
	Avenant à la convention de sous location du 16/12/2005 (22/10/2012)	Groupement d'entreprises d'insertion 45 rue du Pont noir 38120 Saint Egrève	La convention de sous-location du 16/12/2005 est renouvelée du 1/10/2010 au 30/09/2019.	
	Avenant au bail commercial du 8/07/2008 (08/11/2012)	SAS COSERVIT 13 rue des Trembles 38100 Grenoble	En application du plafonnement de la taxe foncière dans la ZA des Peupliers, seule la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera appelée pendant la durée de l'exonération.	
	Avenant n°1 à la convention du 1/04/2009 (27/10/2012)	Association les Passagers 14 rue Jacquard Grenoble	La durée de la convention du 1 ^{er} avril 2009 est prorogée pour une durée indéterminée (préavis de 6 mois pour y mettre fin).	

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (19/11/2012)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble Cédex 9	Projet CEA - Réaménagement du bâtiment G2 - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation : 42 993 € TTC
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (26/10/2012)	SCIBCC Presqu'île 15-17 rue Paul Claudel 38100 Grenoble	Projet SCI BCC Presqu'île - Bâtiment BCC - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	2 036 529 € TTC
	Avenant au bail du 7/12/2010 (15/11/2012)	ALPHA DIFFUSION 18 Ter rue des Trembles 38100 Grenoble	Le bail du 7/12/2010 est résilié avec effet au 31/12/2012.	
	Bail dérogatoire (22/11/2012)	M. LELEUX 22 avenue de la plaine Fleurie 38240 Meylan	La Ville loue au preneur des locaux d'une surface de 34 m ² au rez de chaussée du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : du 1/12/2012 au 31/05/2013.	Redevance mensuelle : 226,67 € HT
	Avenant de résiliation de bail (14/11/2012)	M. DUPRAZ Charvolet 38160 IZERON	Le bail professionnel du 20/06/2011 concernant le local situé 12 rue Ampère est résilié avec effet au 30/11/2012.	
	Bail professionnel (12/11/2012)	Atelier Verdance 12 rue Ampère Grenoble	La Ville loue au preneur des locaux à usage professionnel au 2 ^{ème} étage du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère, d'une superficie de 126 m ² . Durée : 6 ans, à compter du 1/12/2012.	Loyer mensuel : 801,17 € HT et hors charges
	Bail dérogatoire (21/11/2012)	M. TENNEGUIN 320 chemin du Moulin 38330 Montbonnot Saint Martin	La Ville loue au preneur un bureau d'une surface de 16,4 m ² situé au sein de la Pépinière Le Polynome, 25 avenue de Constantine. Durée : du 21/11/2012 au 20/10/2014.	Redevance mensuelle : 136 € HT et hors charges la 1 ^{ère} année 153 € HT et hors charges la 2 ^{ème} année

	Bail dérogatoire (10/11/20102)	TEBERO CONSULTING 25 avenue de Constantine 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau d'une surface de 16,9 m ² situé au sein de la Pépinière Le Polynôme, 25 avenue de Constantine. Durée : du 1/01/2013 au 31/12/2013.	Redevance mensuelle : 174,17 € HT
--	-----------------------------------	---	---	--------------------------------------

RENDU-ACTE 2012

2) Opérations de réaménagement d'emprunts :

EMPRUNTS REMBOURSES PAR ANTICIPATION				EMPRUNTS DE REFINANCEMENT						
Banque / Ref	CRD remboursé	Taux d'intérêts	N° emprunt	Banque / Ref	Montant	Taux d'intérêts	Durée résiduelle	Date de réalisation	Pénalités frais	N° emprunt
CA - CIB/ contrat N°L1101210	2 527 348,00 €	taux fixe 3,34	30000	NATIXIS/emp. Obligataire	2 527 348,00 €	taux fixe 4,30	10 ans	07/11/2012	0,00 €	32004
Total :	2 527 348,00 €			Total :	2 527 348,00 €				0,00 €	

RENDU-ACTE 2012

Banque / Ref	Montant accordé	Montant contractuelisé	Montant de l'emprunt	Durée	Périodicité	Taux d'intérêts	Frais
Deutsche Pfandbriefbank CA - CIB	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10	trimestrielle	3,98%	15 000,00 €
	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	10	trimestrielle	4,76%	7 500,00 €
Caisse d'Epargne NATIXIS	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	10	trimestrielle	4,22%	5 000,00 €
	9 800 000,00 €	9 800 000,00 €	9 800 000,00 €	10	annuelle	4,30%	26 670,65 €
Total :	29 800 000,00 €	29 800 000,00 €	29 800 000,00 €				54 171 €